

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2009

Rapport financier et
Etats financiers condensés
non audités¹ du 1^{er} semestre
clos le 30 juin 2009

1. Les états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2009 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux Comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2009 est présenté à la suite des états financiers condensés.

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 6 758 471 945,50 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	5
I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER SEMESTRE 2009 (NON AUDITE)	6
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	6
1.1 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2009	6
1.2 ÉVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 30 JUIN 2009	7
1.3 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	7
2 RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2009	8
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE (NON AUDITES)	8
2.2 ANALYSE DES RESULTATS DU PREMIER SEMESTRE 2009	9
2.3 PERSPECTIVES 2009	11
3 FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS (NON AUDITES)	13
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	15
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER (NON AUDITES)	15
4.2 COMMENTAIRES SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES ET LE RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE DES METIERS	16
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	19
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT, DE LIQUIDITE ET DE MARCHE	19
5.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	20
5.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	21
5.4 EVOLUTION DES FINANCEMENTS EN 2009 ET NOTATION	22
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES	24
II- ANNEXE AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	25
RECONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE D'ACTIVISION BLIZZARD US GAAP ET IFRS	25

III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER SEMESTRE CLOS LE 30 JUIN 2009 (NON AUDITES)	30
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE	30
BILAN CONDENSE	31
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES	32
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES	33
TABLEAU DES CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISES CONDENSES	36
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	37
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'ÉVALUATION.....	37
NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE.....	38
NOTE 3 CHARGES ET PRODUITS DES ACTIVITES FINANCIERES	40
NOTE 4 IMPOT.....	41
NOTE 5 RECONCILIATION DU RESULTAT NET, PART DU GROUPE AU RESULTAT NET AJUSTE	42
NOTE 6 RESULTAT PAR ACTION	42
NOTE 7 ECARTS D'ACQUISITION	43
NOTE 8 ACTIFS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS DE CONTENUS.....	43
NOTE 9 TITRES MIS EN EQUIVALENCE.....	46
NOTE 10 ACTIFS FINANCIERS.....	46
NOTE 11 PROVISIONS.....	47
NOTE 12 REGIMES D'AVANTAGES AU PERSONNEL	47
NOTE 13 REMUNERATIONS FONDEES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES	48
NOTE 14 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	52
NOTE 15 ENGAGEMENTS	55
NOTE 16 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES	56
NOTE 17 LITIGES	57
NOTE 18 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	60
IV- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2009	61
V- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2009	62

Chiffres clés consolidés

Données consolidées	Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2009	2008	2008	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	13 178	11 268	25 392	21 657	20 044	19 484
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (a)	2 899	2 567	4 953	4 721	4 370	3 985
Résultat net, part du groupe	1 188	1 222	2 603	2 625	4 033	3 154
Résultat net ajusté (ANI) (a)	1 467	1 454	2 735	2 832	2 614	2 218
Endettement financier net (a)	8 536	11 406	8 349	5 186	4 344	3 768
Capitaux propres	26 690	21 554	26 626	22 242	21 864	21 608
Dont capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	22 547	19 445	22 625	20 342	19 912	18 769
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	3 204	3 065	7 056	6 507	6 111	5 448
Investissements industriels, nets (capex, net) (b)	1 363	999	2 001	1 626	1 645	1 291
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (a)	1 841	2 066	5 055	4 881	4 466	4 157
Investissements financiers	171	4 461	3 947	846	3 881	1 481
Désinvestissements financiers	(41)	(300)	(352)	(456)	(1 801)	(155)
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	1 639 (c)	1 515	1 515	1 387	1 152	689
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation	1 177,9	1 164,9	1 167,1	1 160,2	1 153,4	1 149,6
Résultat net ajusté par action	1,25	1,25	2,34	2,44	2,27	1,93
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle)	1 223,8	1 165,2	1 170,1	1 164,7	1 155,7	1 151,0
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action	18,42	16,69	19,34	17,47	17,23	16,31
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	1,40 (c)	1,30	1,30	1,20	1,00	0,60

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans l'annexe aux états financiers condensés non audités du premier semestre 2009. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans le rapport financier semestriel 2009. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros (se reporter au tableau de variation des capitaux propres pour le semestre clos le 30 juin 2009).

I- Rapport financier pour le premier semestre 2009 (non audité)

Notes préliminaires :

Le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2009 ont été arrêtés par le Directoire du 26 août 2009. Ils ont été soumis au Comité d'audit du 27 août 2009.

Les états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2009 ont fait l'objet d'un examen limité par les Commissaires aux comptes. Leur rapport sur l'information financière semestrielle 2009 est présenté à la suite des états financiers.

Le rapport financier du premier semestre de l'exercice 2009 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2009 sous le numéro D.09-0139 (« Document de référence 2008 », pages 140 et suivantes).

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours du 1^{er} semestre 2009

Nouveaux financements et refinancements mis en place par Vivendi SA et SFR : Se reporter à la section 5.4.1 du présent rapport financier.

Bénéfice mondial consolidé : Par décision en date du 13 mars 2009, l'agrément visé à l'article 209 *quinquies* du Code Général des Impôts (régime du bénéfice mondial consolidé) a été renouvelé pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Il est rappelé que le régime fiscal du bénéfice mondial consolidé permet à Vivendi de consolider fiscalement ses pertes et profits avec les pertes et profits des sociétés du groupe contrôlées directement ou indirectement à 50 % au moins, situées tant en France qu'à l'étranger, ainsi que Canal+ SA. Dans ce cadre, Vivendi s'est engagé à poursuivre les engagements pris par le passé, notamment en matière d'aide à la création d'emplois. Se reporter à la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 222 du Document de référence 2008).

Fusion de Neuf Cegetel et de SFR : Le 26 février 2009, Neuf Cegetel a conclu avec SFR un projet de traité de fusion aux termes duquel la société Neuf Cegetel serait absorbée par SFR. Cette fusion a été réalisée le 30 mars 2009, avec effet rétroactif fiscal au 1^{er} janvier 2009.

Opérations sur le groupe Jet Multimedia : Le 19 décembre 2008, Jet Multimedia, filiale de Neuf Cegetel, a cédé pour 20 millions d'euros son pôle Edition et International, qui regroupe l'ensemble des filiales du groupe Jet Multimedia à l'exception de la société Jet Multimedia France rachetée le même jour par SFR. Le 12 mars 2009, Neuf Cegetel, en tant qu'actionnaire majoritaire de Jet Multimedia, a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers une offre publique de retrait visant les titres Jet Multimedia détenus par le public. Neuf Cegetel s'engage à acquérir au prix de 5,75 euros par action la totalité des actions Jet Multimedia non détenues par lui, soit environ 3,5 millions d'actions représentant environ 33 % du capital de la société.

Rachat d'actions propres Activision Blizzard : Le 5 novembre 2008, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé la société à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions propres à hauteur d'un montant maximal d'un milliard de dollars. Par ailleurs, Vivendi précise qu'il n'a pas l'intention de céder des actions Activision Blizzard dans le cadre de ce programme et n'envisage pas, pour le moment, l'achat supplémentaire d'actions Activision Blizzard. Au 30 juin 2009, Activision Blizzard a procédé au rachat d'environ 64 millions de titres pour un montant total de 668 millions de dollars (soit 487 millions d'euros) dont 51 millions de titres rachetés au cours du premier semestre clos le 30 juin 2009 pour 542 millions de dollars (soit 402 millions d'euros). En outre, le 31 juillet 2009, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé une augmentation du programme de rachat d'actions propres de 250 millions de dollars ; le montant total de l'autorisation accordée s'élève désormais à 1,25 milliard de dollars. Au 30 juin 2009, Vivendi détient 56,06 % non-dilué d'Activision Blizzard (contre 54,76 % au 31 décembre 2008).

Accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine continentale avec le groupe NetEase.com : Le 16 avril 2009, Blizzard Entertainment Inc., filiale d'Activision Blizzard, a annoncé un projet d'accord de licence du jeu *World of Warcraft* en Chine continentale avec une filiale de NetEase.com Inc., pour une période de 3 ans. Le 16 juillet 2009, Blizzard Entertainment Inc. et Net Ease ont annoncé que la remise en service du jeu *World of Warcraft* serait effective dès que l'autorisation du gouvernement chinois serait reçue.

Dividende payé au titre de l'exercice 2008 : Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 avril 2009, les actionnaires ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2008. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,40 euro par action. Vivendi a donné à ses actionnaires la possibilité de choisir le paiement en actions ou en numéraire de leur dividende versé au titre de l'exercice 2008. Pour le paiement en actions, le prix d'émission unitaire des actions Vivendi avait été fixé à 17 euros. A l'issue de la période de choix, 55,47 % des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions, ce qui représente un renforcement des fonds propres de Vivendi d'un montant de 904 millions d'euros. L'augmentation de capital correspondante a été constatée le 4 juin 2009. Le paiement en numéraire pour un montant de 735 millions d'euros ou la livraison des 53 184 521 actions nouvelles de 5,50 euros nominal chacune a été effectué à compter du 4 juin 2009.

Lancement d'une plateforme de télévision payante au Vietnam par Groupe Canal+ : Le 15 juin 2009, Groupe Canal+ et VTV, la télévision publique vietnamienne, ont annoncé le lancement d'un bouquet de télévision payante par satellite au Vietnam. Ce lancement est le fruit d'un partenariat entre Groupe Canal+ et VCTV, filiale de VTV, pour développer la télévision payante dans ce pays. L'entité est détenue respectivement à 49 % et 51 % par Groupe Canal+ et VCTV, qui dispose de la seule licence de télévision par satellite au Vietnam. Groupe Canal+ assurera le management opérationnel de la nouvelle entité via sa filiale Canal Overseas. Le projet a reçu le feu vert des autorités vietnamiennes.

1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 30 juin 2009

Nouvel emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis par SFR en juillet 2009 : Se reporter à la section 5.4.1.2 du présent rapport financier.

Acquisition de 51 % du capital de Sotelma par Maroc Telecom : Le 7 juillet 2009, à l'issue d'un appel d'offres, Maroc Telecom a été déclaré adjudicataire pour l'acquisition de 51 % du capital de Sotelma, opérateur historique de télécommunications du Mali, pour un montant de 275 millions d'euros. Sotelma a réalisé un chiffre d'affaires de 112 millions d'euros en 2007. L'entreprise comptait à fin décembre 2008 un parc de plus de 500 000 clients mobiles actifs, et de plus de 83 000 clients fixes (source ITU). Le marché est prometteur avec un taux de pénétration estimé à fin 2008 à 26 % pour les mobiles et à 0,65 % pour le fixe. L'acquisition a été réalisée le 31 juillet 2009.

Acquisition de 62 % de la société 5 sur 5 : CID, société détenue par SFR à hauteur de 40 % aux côtés d'investisseurs financiers, va acquérir le 27 août 2009, les 62 % du capital de la société 5 sur 5 qu'elle ne détient pas encore. 5 sur 5 est une société de distribution, qui dispose d'un réseau national d'environ 200 boutiques, pour la plupart labellisées Espace SFR.

1.3 Opérations avec les parties liées

Se reporter à la note 16 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} semestre clos le 30 juin 2009.

2 Résultats du premier semestre 2009

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté (non audités)

DEUXIEME TRIMESTRE 2009

	COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTÉ DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	2e trimestres clos le 30 juin		2e trimestres clos le 30 juin		
	2009	2008	2009	2008	
Chiffre d'affaires	6 648	5 988	6 648	5 988	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(3 288)	(2 862)	(3 288)	(2 862)	Coût des ventes
Marge brute	3 360	3 126	3 360	3 126	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(1 883)	(1 755)	(1 883)	(1 755)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	29	(7)	29	(7)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(141)	(98)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(22)			
Résultat opérationnel (EBIT)	1 365	1 244	1 506	1 364	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	45	50	45	50	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(112)	(97)	(112)	(97)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	2	2	2	2	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	7	12			
Résultat des activités avant impôt	1 307	1 211	1 441	1 319	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(190)	(264)	(103)	(238)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	1 117	947			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	1 117	947	1 338	1 081	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	711	667	818	757	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	406	280	520	324	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,60	0,57	0,69	0,65	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,60	0,57	0,69	0,65	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

PREMIER SEMESTRE 2009

	COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTE DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	Semestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		
	2009	2008	2009	2008	
Chiffre d'affaires	13 178	11 268	13 178	11 268	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(6 477)	(5 363)	(6 477)	(5 363)	Coût des ventes
Marge brute	6 701	5 905	6 701	5 905	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(3 801)	(3 319)	(3 801)	(3 319)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(1)	(19)	(1)	(19)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(289)	(183)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(22)			
Résultat opérationnel (EBIT)	2 610	2 362	2 899	2 567	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	71	135	71	135	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(220)	(134)	(220)	(134)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	3	4	3	4	Produits perçus des investissements financiers
Autres charges et produits financiers	(86)	(10)			
Résultat des activités avant impôt	2 378	2 357	2 753	2 572	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(415)	(540)	(288)	(474)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	1 963	1 817			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	1 963	1 817	2 465	2 098	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	1 188	1 222	1 467	1 454	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	775	595	998	644	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	1,01	1,05	1,25	1,25	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	1,00	1,04	1,24	1,24	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

2.2 Analyse des résultats du premier semestre 2009

Au premier semestre 2009, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 1 467 millions d'euros (1,25 euro par action) comparé à un bénéfice de 1 454 millions d'euros au premier semestre 2008 (1,25 euro par action). Cette progression de 13 millions d'euros (+0,9 %) s'explique par les principaux éléments suivants :

- +332 millions d'euros proviennent de l'augmentation du résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à 2 899 millions d'euros. Cette évolution reflète principalement la progression d'Activision Blizzard (+281 millions d'euros, y compris l'incidence de la consolidation d'Activision depuis le 10 juillet 2008) et de Groupe Canal+ (+121 millions d'euros), partiellement compensée par le recul de SFR (-44 millions d'euros, malgré l'incidence de la consolidation de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008) et d'UMG (-48 millions d'euros), alors que Groupe Maroc Telecom est pratiquement stable (+2 millions d'euros). Par ailleurs, les stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres représentent une charge nette de 64 millions d'euros au premier semestre 2009 (contre une reprise nette de 16 millions d'euros sur la même période en 2008) ;
- +186 millions d'euros sont liés à la diminution de la charge d'impôt sur les résultats, correspondant principalement à l'incidence au premier semestre 2009 de l'utilisation par SFR des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel ;
- -64 millions d'euros sont liés à la diminution de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ;
- -86 millions d'euros sont liés à l'augmentation du coût du financement ;

- -354 millions d'euros sont attribuables à l'augmentation des intérêts minoritaires, essentiellement du fait de la progression des résultats d'Activision Blizzard et de Groupe Canal+, ainsi que de la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR dans l'économie d'impôt réalisée par cette dernière grâce à l'utilisation des déficits de Neuf Cegetel.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'est élevé à 13 178 millions d'euros contre 11 268 millions d'euros au premier semestre 2008, soit une progression de 1 910 millions d'euros (+17,0 % et +15,0 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se référer à la section 4 «Analyse des performances des métiers».

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge de 1 million d'euros contre une charge de 19 millions d'euros sur le premier semestre 2008, soit une diminution de 18 millions d'euros. Sur le premier semestre 2009, les charges de restructuration se sont élevées à 56 millions d'euros (contre 38 millions d'euros sur la même période en 2008), comprenant essentiellement les coûts encourus par UMG (37 millions d'euros au titre de la restructuration des activités de la musique enregistrée, contre 29 millions sur la même période en 2008) et Activision Blizzard (14 millions d'euros). Elles sont partiellement compensées par un produit au titre d'un complément de prix (40 millions d'euros) relatif à la cession en 2007 d'actifs immobiliers résiduels en Allemagne.

Le résultat opérationnel ajusté s'est élevé à 2 899 millions d'euros contre 2 567 millions d'euros au premier semestre 2008, soit une augmentation de 332 millions d'euros (+ 12,9 %, et un gain de 10,7 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se référer à la section 4 «Analyse des performances des métiers».

Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises se sont élevés à 289 millions d'euros contre 183 millions d'euros sur le premier semestre 2008, soit une charge complémentaire de 106 millions d'euros, notamment du fait du supplément de charge liée à l'amortissement des immobilisations incorporelles acquises d'Activision en juillet 2008 (66 millions d'euros, incluant principalement les franchises développées en interne, les développements en cours et les moteurs de jeux), ainsi que des bases clients et marques acquises de Neuf Cegetel en avril 2008 (19 millions d'euros).

Les actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises n'ont pas été dépréciés au cours du premier semestre 2009. Sur le premier semestre 2008, les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises se sont élevées à 22 millions d'euros et correspondaient principalement à la dépréciation de certains catalogues musicaux d'UMG.

Le résultat opérationnel s'est élevé à 2 610 millions d'euros, contre 2 362 millions d'euros sur le premier semestre 2008, soit une augmentation de 248 millions d'euros (+10,5 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence s'est élevée à 71 millions d'euros, contre 135 millions d'euros au premier semestre 2008. La quote-part du profit en provenance de NBC Universal s'élève à 72 millions d'euros contre 118 millions d'euros au premier semestre 2008. Par ailleurs, pour la période allant du 1^{er} janvier au 14 avril 2008, la quote-part dans le résultat net de Neuf Cegetel, qui est consolidée par intégration globale par SFR depuis le 15 avril 2008, s'élevait à 18 millions d'euros.

Le coût du financement s'est élevé à 220 millions d'euros, contre 134 millions d'euros sur le premier semestre 2008, soit une augmentation de 86 millions d'euros. Dans ce montant, les intérêts sur emprunts se sont élevés à 243 millions d'euros sur le premier semestre 2009 contre 190 millions d'euros sur le premier semestre 2008, soit une augmentation de 53 millions d'euros, qui s'explique principalement par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 10,4 milliards d'euros sur le premier semestre 2009 (contre 8,4 milliards d'euros sur le premier semestre 2008), reflétant essentiellement l'incidence du financement de l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (4,3 milliards d'euros) et d'Activision (1,1 milliard d'euros), la consolidation de l'endettement de Neuf Cegetel (environ 1 milliard d'euros) depuis le 15 avril 2008 ainsi que le coût des financements mis en place depuis le début de l'exercice 2009. Le coût du financement a aussi augmenté du fait de la hausse du taux d'intérêt moyen des emprunts à 4,66 % sur le premier semestre 2009, contre 4,50 % sur le premier semestre 2008.

De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie se sont élevés à 23 millions d'euros sur le premier semestre 2009, contre 56 millions d'euros le premier semestre 2008, soit une baisse de 33 millions d'euros, qui s'explique principalement par la baisse du taux d'intérêt moyen de placement à 1,35 % sur le premier semestre 2009, contre 4,41 % sur le premier semestre 2008, légèrement compensée par l'augmentation de l'encours moyen des placements à 3,4 milliards d'euros sur le premier semestre 2009, contre 2,6 milliards d'euros sur le premier semestre 2008. Au 30 juin 2009, cet encours inclut la trésorerie d'Activision Blizzard pour 1 952 millions d'euros (se reporter à la section 5.2 du présent rapport financier).

Pour plus de détails, se référer à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 juin 2009.

Les autres charges et produits financiers sont une charge nette de 86 millions d'euros, contre une charge nette de 10 millions d'euros sur le premier semestre 2008. Au premier semestre 2008, ils comprenaient notamment la plus-value (83 millions d'euros) liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable, dans le contexte de l'OPA réalisée par Prisa sur le capital de cette dernière, et la variation favorable de la valeur des instruments financiers dérivés (+20 millions d'euros), compensés par l'incidence de certains ajustements bilantiels liés à l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (-68 millions d'euros). Pour plus de détails, se référer à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 juin 2009.

L'impôt sur les résultats est une charge nette de 415 millions d'euros, contre une charge nette de 540 millions d'euros sur le premier semestre 2008. Cette diminution s'explique notamment par la variation de l'économie liée au régime du bénéfice mondial consolidé, qui représente un produit de 265 millions d'euros sur le premier semestre 2009, contre un produit de 158 millions d'euros sur la même période en 2008, qui reflétait la moindre économie d'impôt attendue dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé, compte tenu de l'anticipation de l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel. Pour plus de détails, se référer à la note 4 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 juin 2009.

Par ailleurs, dans le résultat net ajusté, l'impôt est une charge nette de 288 millions d'euros sur le premier semestre 2009, contre une charge nette de 474 millions d'euros sur la même période en 2008. Cette diminution de 186 millions d'euros de la charge fiscale s'explique principalement par l'économie d'impôt courant de 389 millions d'euros générée par SFR au premier semestre 2009 grâce à l'utilisation des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel (218 millions d'euros pour la quote-part du groupe et 171 millions d'euros pour celle de l'actionnaire minoritaire de SFR), partiellement compensée par la diminution de 189 millions d'euros de l'économie d'impôt courant générée par le régime du bénéfice mondial consolidé au premier semestre 2009 (107 millions d'euros, contre 296 millions d'euros sur la même période en 2008). Cette amélioration de 186 millions d'euros comprend en particulier la quote-part de l'actionnaire minoritaire de SFR dans l'économie courante enregistrée par cette dernière au premier semestre 2009 et explique notamment que le taux effectif d'impôt de la période s'établisse à 10,7 %, contre 19,5 % au premier semestre 2008.

Pour mémoire, les déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel ont été intégralement reconnus à son bilan par SFR (807 millions d'euros) dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de Neuf Cegetel. Se reporter à la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 222 et suivantes du Document de référence 2008).

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 775 millions d'euros contre 595 millions d'euros au premier semestre 2008. Cette augmentation de 180 millions d'euros s'explique essentiellement par l'incidence des intérêts minoritaires d'Activision Blizzard et l'augmentation des résultats de Groupe Canal+ et de Groupe Maroc Telecom. La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'est élevée à 998 millions d'euros, contre 644 millions d'euros au premier semestre 2008. Outre l'incidence des intérêts minoritaires d'Activision Blizzard et de l'augmentation des résultats de Groupe Canal+ et de Groupe Maroc Telecom, cette augmentation de 354 millions d'euros s'explique également par la quote-part des intérêts minoritaires (171 millions d'euros) dans l'économie d'impôt générée au premier semestre 2009 par l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel.

Au premier semestre 2009, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 1 188 millions d'euros (1,01 euro par action) contre un bénéfice de 1 222 millions d'euros au premier semestre 2008 (1,05 euro par action), soit une diminution de 34 millions d'euros (-2,8 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée à la note 5 de l'annexe aux états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2009. Sur le premier semestre 2009, cette réconciliation comprend notamment l'incidence du reversement de l'actif d'impôt différé (-389 millions d'euros) lié à l'utilisation par SFR des déficits ordinaires reportables de Neuf Cegetel ainsi que les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-159 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires), partiellement compensés par une plus grande économie d'impôt attendue en 2010 (+158 millions d'euros) dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé. Au premier semestre 2008, cette réconciliation comprenait notamment l'incidence de certains ajustements bilantiels liés à l'affectation du prix d'acquisition de Neuf Cegetel par SFR (-68 millions d'euros), une moindre économie d'impôt attendue en 2009 (-138 millions d'euros) dans le cadre du régime du bénéfice mondial consolidé, suite à l'intégration de Neuf Cegetel par SFR, ainsi que les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-126 millions d'euros, après impôts et intérêts minoritaires), compensés par la plus-value liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable (+83 millions d'euros).

2.3 Perspectives 2009

Vivendi a confirmé ses perspectives pour 2009 d'une forte croissance du résultat opérationnel ajusté (EBITA) et d'un résultat net ajusté solide, qui devrait permettre de maintenir un dividende élevé avec un taux de distribution d'au moins 50 % du résultat net ajusté. Ces prévisions ont été établies en prenant l'hypothèse de taux de change de 1 euro pour 1,40 dollar et en s'appuyant sur les objectifs financiers de chaque métier, qui sont détaillés ci-après.

Activision Blizzard

Sur une base non-GAAP (en US GAAP)², le chiffre d'affaires net devrait atteindre environ 4,5 milliards de dollars et le résultat par action devrait s'élever à 0,63 dollar³.

²Se reporter à l'annexe du présent rapport financier.

³Ces informations s'entendent au 5 août 2009 et n'ont pas été mises à jour depuis cette date.

Universal Music Group

Le résultat opérationnel ajusté devrait être en baisse du fait des conditions du marché de la musique plus difficiles et de charges de restructuration plus élevées que prévues.

SFR

Mobile : le chiffre d'affaires des services mobiles de SFR devrait être en légère baisse et l'EBITDA devrait afficher une baisse de l'ordre de 5 % en partie du fait des bonnes performances commerciales (iPhone).

Internet haut débit et fixe : en base pro forma (comme si la consolidation de Neuf Cegetel était intervenue au 1^{er} janvier 2008), le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe de SFR devrait être en légère croissance, hors voix commutée, et l'EBITDA en très légère baisse.

En outre, les économies attendues suite à la fusion de SFR et Neuf Cegetel sont estimées à 75-100 millions d'euros pour l'exercice 2009.

Groupe Maroc Telecom⁴

Le chiffre d'affaires devrait afficher une croissance d'environ 2 % en dirhams et la marge d'EBITA devrait s'établir à environ 45 %.

Groupe Canal+

Le chiffre d'affaires devrait afficher une légère croissance, à taux de change constant, et le résultat opérationnel ajusté une croissance autour de 10 %, malgré une incidence des taux de change plus défavorable que prévue.

Se reporter également à la section 6 - Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

⁴Hors incidence de Sotelma, l'opérateur historique de télécommunications au Mali, dont Groupe Maroc Telecom a acquis 51 % en juillet 2009.
Rapport financier semestriel 2009

3 Flux de trésorerie opérationnels (non audités)

Note préliminaire : Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers condensés du groupe.

Au premier semestre 2009, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) se sont élevés à 1 822 millions d'euros (contre 1 106 millions d'euros sur le premier semestre 2008), en augmentation de 716 millions d'euros (+64,7 %). Cette évolution traduit essentiellement la hausse des flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels nets (+139 millions d'euros) et la diminution des impôts nets payés (-920 millions d'euros), partiellement compensée par l'augmentation des investissements industriels nets (+364 millions d'euros).

Les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels nets (CFFO avant capex, net) générés par les métiers se sont élevés à 3 204 millions d'euros au premier semestre 2009 (contre 3 065 millions d'euros au premier semestre 2008), en hausse de 139 millions d'euros (+4,5 %) grâce à la progression de l'EBITDA net de la variation du besoin en fonds de roulement (+274 millions d'euros). Cette évolution reflète en particulier l'incidence de la consolidation de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008 et celle d'Activision depuis le 10 juillet 2008, ainsi que l'augmentation des dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (+28 millions d'euros). Au premier semestre 2009, le dividende reçu de NBC Universal s'élève à 171 millions d'euros (contre 142 millions d'euros sur la même période en 2008). Elles sont partiellement compensées par l'augmentation sur la période des dépenses de restructuration (+46 millions d'euros) et du besoin en fonds de roulement. Sur le premier semestre 2009, les investissements industriels, nets se sont élevés à 1 363 millions d'euros (contre 999 millions d'euros sur le premier semestre 2008), en hausse de 364 millions d'euros (+36,4 %), du fait de SFR (+294 millions d'euros), reflétant essentiellement l'intégration de l'activité Internet haut débit et fixe. Ainsi, au premier semestre 2009, après la prise en compte des investissements industriels, nets, les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) générés par les métiers se sont élevés à 1 841 millions d'euros (contre 2 066 millions d'euros sur le premier semestre 2008), en diminution de 225 millions d'euros (-10,9 %).

Par ailleurs, au premier semestre 2009, les flux de trésorerie liés aux impôts sont un encaissement net de 176 millions d'euros, contre un décaissement net de 744 millions d'euros sur la même période en 2008, soit une évolution favorable de 920 millions d'euros. Cette évolution résulte principalement de l'économie (447 millions d'euros) réalisée par SFR sur le semestre grâce à l'utilisation des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel, ainsi que de l'encaissement par Vivendi au second trimestre du remboursement d'impôt (435 millions d'euros) lié au régime du Bénéfice mondial consolidé. En 2008, ce remboursement s'élevait à 548 millions d'euros, encaissé au troisième trimestre. En outre, cette évolution comprend aussi le remboursement lié à la liquidation du solde de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2008 (212 millions d'euros), essentiellement du fait des sociétés françaises, compensé par l'augmentation des impôts payés par Activision Blizzard (187 millions d'euros), essentiellement aux Etats-Unis.

Enfin, l'amélioration du CFAIT comprend aussi des gains de change (122 millions d'euros), compensés par l'augmentation des intérêts nets payés (86 millions d'euros), imputable aux nouveaux emprunts mis en place en 2008 et au premier semestre 2009.

(en millions d'euros)

	Semestres clos le 30 juin		
	2009	2008	% Variation
Chiffre d'affaires	13 178	11 268	17,0%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(9 196)	(7 809)	-17,8%
EBITDA	3 982	3 459	15,1%
Dépenses de restructuration payées	(97)	(51)	-90,2%
Investissements de contenus, nets	(228)	(102)	x 2,2
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(90)	(144)	37,5%
Autres éléments opérationnels	(11)	(30)	63,3%
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(526)	(212)	x 2,5
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	(a) 3 030	2 920	3,8%
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	(b) 171	143	19,6%
<i>Dont NBC Universal</i>	171	142	20,4%
Dividendes reçus de participations non consolidées	(b) 3	2	50,0%
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	3 204	3 065	4,5%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(c) (1 363)	(999)	-36,4%
<i>Dont SFR</i>	(954)	(660)	-44,5%
<i>Dont Groupe Maroc Telecom</i>	(226)	(189)	-19,6%
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	1 841	2 066	-10,9%
Intérêts nets payés	(d) (220)	(134)	-64,2%
Autres flux liés aux activités financières	(d) 25	(82)	na
Décaissements liés aux activités financières	(195)	(216)	9,7%
Versement reçu du Trésor public dans le cadre du Bénéfice Mondial Consolidé	435	-	na
Autres impôts payés	(259)	(744)	65,2%
Impôts nets payés	(a) 176	(744)	na
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	1 822	1 106	64,7%

na : non applicable

- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Correspondent aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).

Les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels nets (CFFO avant capex, net) et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) par métier sont les suivants :

CFFO avant CAPEX, net			(en millions d'euros)	CFFO		
1er semestre 2009	1er semestre 2008	% Variation		1er semestre 2009	1er semestre 2008	% Variation
384	129	x 3,0	Activision Blizzard	367	115	x 3,2
(7)	235	na	Universal Music Group	(23)	224	na
1 926	2 007	-4,0%	SFR	972	1 347	-27,8%
711	696	2,2%	Groupe Maroc Telecom	485	507	-4,3%
126	21	x 6,0	Groupe Canal+	(22)	(102)	78,4%
171	142	20,4%	Dividendes NBC Universal	171	142	20,4%
(97)	(140)	30,7%	Holding & Corporate	(98)	(141)	30,5%
(10)	(25)	60,0%	Activités non stratégiques et autres	(11)	(26)	57,7%
3 204	3 065	4,5%	Total Vivendi	1 841	2 066	-10,9%

na : non applicable

4 Analyse des performances des métiers

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier (non audités)

DEUXIEME TRIMESTRE 2009

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin			
	2009	2008	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	762	223	x 3,4	x 3,0
Universal Music Group	983	1 011	-2,8%	-7,5%
SFR	3 112	2 987	4,2%	4,2%
Groupe Maroc Telecom	665	640	3,9%	1,6%
Groupe Canal+	1 139	1 139	-	1,9%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(13)	(12)	-8,3%	-8,3%
Total Vivendi	6 648	5 988	11,0%	8,6%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	195	42	x 4,6	x 4,0
Universal Music Group	101	148	-31,8%	-35,8%
SFR	686	716	-4,2%	-4,2%
Groupe Maroc Telecom	300	316	-5,1%	-7,2%
Groupe Canal+	218	181	20,4%	22,5%
Holding & Corporate	9	(28)	na	na
Activités non stratégiques et autres	(3)	(11)	72,7%	86,2%
Total Vivendi	1 506	1 364	10,4%	8,0%

PREMIER SEMESTRE 2009

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin			
	2009	2008	% Variation	% Variation à taux de change constant
Chiffre d'affaires				
Activision Blizzard	1 493	444	x 3,4	x 3,0
Universal Music Group	2 009	2 044	-1,7%	-5,3%
SFR	6 140	5 289	16,1%	16,1%
Groupe Maroc Telecom	1 305	1 254	4,1%	2,0%
Groupe Canal+	2 258	2 254	0,2%	1,9%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(27)	(17)	-58,8%	-58,8%
Total Vivendi	13 178	11 268	17,0%	15,0%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Activision Blizzard	373	92	x 4,1	x 3,6
Universal Music Group	211	259	-18,5%	-23,1%
SFR	1 296	1 340	-3,3%	-3,3%
Groupe Maroc Telecom	586	584	0,3%	-1,8%
Groupe Canal+	472	351	34,5%	36,4%
Holding & Corporate	(28)	(39)	28,2%	26,9%
Activités non stratégiques et autres	(11)	(20)	45,0%	49,5%
Total Vivendi	2 899	2 567	12,9%	10,7%

na : non applicable

Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :

- chez UMG, Univision Music Group (5 mai 2008),
- chez Groupe Canal+, Kinowelt (2 avril 2008),
- chez SFR, Neuf Cegetel (15 avril 2008),
- chez Vivendi Games, Activision (10 juillet 2008) : le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés dans ce rapport au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games.

4.2 Commentaires sur le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté des métiers

Activision Blizzard (Intérêt économique de Vivendi : environ 56 %, non dilué)

Activision Blizzard⁵ a enregistré des résultats supérieurs aux attentes grâce aux jeux dérivés des franchises Call of Duty et Guitar Hero ainsi qu'à World of Warcraft. Dans un contexte économique difficile, Activision Blizzard s'est classé n°1 aux Etats-Unis des éditeurs⁶ indépendants de jeux vidéo pour consoles (salons et portables). Au premier semestre 2009, Activision Blizzard détient deux des cinq jeux les plus vendus aux Etats-Unis et en Europe – Guitar Hero World Tour et Call of Duty : World at War.

En normes IFRS, le chiffre d'affaires d'Activision Blizzard s'élève à 1 493 millions d'euros et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) à 373 millions d'euros. L'EBITA intègre notamment l'impact positif de la variation de la marge différée, qui s'élève à 245 millions d'euros (331 millions de dollars). Au 30 juin 2009, le stock de marge différée s'élève à 261 millions d'euros.

Pour l'exercice 2009, en base non-GAAP⁷, Activision Blizzard a confirmé sa perspective de résultat par action dilué à 0,63 dollar, mais a ajusté sa perspective de chiffre d'affaires de 4,8 milliards de dollars à 4,5 milliards de dollars. L'objectif de chiffre d'affaires a été modifié à la suite du décalage à 2010 des sorties des jeux Singularity et StarCraft II, et des prévisions de marché plus faible. Toutefois, ce chiffre d'affaires sera en partie compensé par des performances meilleures que prévues pour quelques jeux à marge plus élevée, les revenus en ligne, des synergies supérieures aux attentes ainsi que par un taux effectif d'impôt plus faible.

Avant la fin de l'année, Activision Blizzard va lancer un nombre exceptionnel de jeux vidéo fondés sur certaines des meilleures franchises de l'industrie, dont Infinity Ward's Call Of Duty : Modern Warfare 2, Guitar Hero 5, DJ Hero, Band Hero et Tony Hawk : RIDE.

Le 31 juillet 2009, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé une augmentation du programme de rachat de ses propres actions de 250 millions de dollars. Le montant total de l'autorisation accordée s'élève désormais à 1,25 milliard de dollars. Au 30 juin 2009, Activision Blizzard avait racheté au total environ 64 millions d'actions, pour 668 millions de dollars, et Vivendi détenait 56,06% du capital non dilué d'Activision Blizzard.

Universal Music Group (UMG) (Intérêt économique de Vivendi : 100 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group s'élève à 2 009 millions d'euros, en retrait de 1,7 % par rapport à la même période en 2008. La croissance de 29 % des ventes de musique numérisée et l'augmentation des ventes de produits dérivés, ainsi que la hausse de l'édition musicale sont compensées par la baisse de la demande pour les CD et par la diminution des redevances.

Parmi les meilleures ventes de musique enregistrée figurent les nouveaux albums de U2, Eminem et Black Eyed Peas ainsi que le premier album de Lady Gaga.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté d'Universal Music Group s'élève à 211 millions d'euros, en retrait de 18,5 % par rapport à la même période en 2008. Ce résultat s'explique par la baisse des ventes de musique enregistrée et par un mix produit défavorable avec notamment un recul des redevances dont le dénouement de litiges sur des droits d'auteur. Ces éléments ont plus que compensé la croissance de l'édition musicale, le développement de nouveaux modèles commerciaux et les réductions de coûts. Le résultat opérationnel ajusté a également été

⁵ Le 9 juillet 2008, Vivendi Games a été fusionnée avec une filiale détenue à 100 % par Activision, devenant ainsi une filiale à 100 % d'Activision, qui a été renommée Activision Blizzard.

⁶ Selon NPD Group, Charttrack et GfK.

⁷ Pour la définition de la base non-GAAP, se reporter à l'annexe du présent rapport financier.

impacté par 37 millions d'euros de coûts liés aux restructurations en cours. Au premier semestre 2008, le résultat opérationnel ajusté incluait des accords relatifs aux droits d'auteur et des titres MySpace Music, et les reprises de provisions à la suite de la baisse de valeur des instruments de rémunération à long terme.

Sur la période, Universal Music Group continue son développement hors des activités traditionnelles de ventes de musique enregistrée. Des accords ont été noués avec YouTube pour lancer VEVO, site de vidéo musicales, avec les ayant-droits de Frank Sinatra, et avec la Formule 1 pour organiser une série de concerts. Bravado, la filiale produits dérivés d'Universal Music Group, a également conclu des accords importants avec les Rolling Stones et avec les ayant-droits de Michael Jackson.

SFR (Intérêt économique de Vivendi : 56 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de SFR s'élève à 6 140 millions d'euros, en hausse de 16,1 % par rapport à la même période en 2008, en raison de l'intégration de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008. En base comparable⁸, le chiffre d'affaires de SFR décroît de 0,3 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile⁹ s'élève à 4 442 millions d'euros, en hausse de 0,6 % par rapport à la même période en 2008. Le chiffre d'affaires des services mobiles¹⁰ progresse de 0,5 % à 4 250 millions d'euros, grâce notamment à la croissance des parcs clients et du chiffre d'affaires « data » (en progression de 34 % par rapport à la même période en 2008 grâce aux offres d'abondance de SMS et MMS et au développement de l'Internet mobile Grand Public et Entreprise). Cependant, les consommations en situation d'itinérance et hors forfait sont en baisse reflétant les effets de la crise économique actuelle sur l'activité de SFR. Sur le premier semestre 2009, SFR a réalisé une très bonne performance commerciale avec 559 000 nouveaux clients mobiles nets¹¹, soit une part de marché de 61 %. Cette performance va de pair avec l'amélioration continue du mix client, avec 466 000 nouveaux abonnés au premier semestre 2009, pour atteindre 14,048 millions de clients abonnés à fin juin 2009, soit une amélioration de 1,8 point du mix client en un an à 69,5 %. En outre, avec 225 000 ventes en moins de trois mois, l'iPhone a été lancé avec un grand succès.

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet à haut débit et fixe⁶ s'élève à 1 865 millions d'euros, en baisse de 3,6 % par rapport à la même période de 2008 en base comparable. Hors impacts de la baisse du chiffre d'affaires de la voix fixe commutée, des changements réglementaires et de la cession d'actifs du réseau Club Internet, le chiffre d'affaires de l'activité Internet à haut débit et fixe est en croissance de 4,5 %. Après un très bon premier trimestre 2009, SFR réalise à nouveau une excellente performance commerciale au deuxième trimestre 2009 se traduisant par une croissance nette du parc de clients à l'Internet haut débit de 112 000 nouveaux clients actifs sur le deuxième trimestre 2009 et de 275 000 clients actifs sur les six premiers mois de l'année. A fin juin 2009, le parc total de clients à l'Internet haut débit s'élève à 4,154 millions de clients, en croissance de 11,3 % en base comparable par rapport à la même période de 2008. Sur le marché Entreprises, le nombre de liens « data » raccordés au réseau de SFR est de 169 000, en croissance de 10,5 % par rapport à juin 2008 en base comparable.

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'élève à 1 983 millions d'euros, en baisse de 151 millions d'euros en base comparable. Il intègre la fiscalité supplémentaire créée par l'Etat français dans le cadre de la réforme de l'audiovisuel public.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements de l'activité mobile s'élève à 1 677 millions d'euros, en diminution de 110 millions d'euros par rapport au premier semestre 2008. Cette diminution provient de l'augmentation de 1,8 point des coûts d'acquisition et de fidélisation clients (forte conquête commerciale et lancement de l'iPhone) et de la hausse des reversements et des coûts d'interconnexion liée à la généralisation des offres d'abondance de voix, données et messagerie.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements de l'activité Internet à haut débit et fixe, qui intègre l'activité de Neuf Cegetel depuis le 15 avril 2008, s'établit à 306 millions d'euros, en diminution de 41 millions d'euros en base comparable. Les effets positifs de la croissance de l'ADSL Grand Public et la bonne tenue des activités Entreprise et Opérateurs dans un contexte économique difficile sont plus que compensés par l'augmentation des coûts d'acquisition et de fidélisation clients, par le déclin des activités de voix fixe commutée et par les effets de la cession au cours du premier semestre 2008 d'actifs du réseau Club Internet.

Après amortissements, le résultat opérationnel ajusté s'élève à 1 296 millions d'euros, en baisse de 112 millions d'euros par rapport au premier semestre 2008 en base comparable.

⁸ La base comparable illustre la consolidation par intégration globale de Neuf Cegetel (hors Pôle Edition et International de Jet Multimédia) comme si elle s'était effectivement produite au 1^{er} janvier 2008.

⁹ Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet à haut débit et fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

¹⁰ Le chiffre d'affaires des services mobiles correspond au chiffre d'affaires de l'activité mobile, hors celui lié aux ventes d'équipement.

¹¹ SFR y compris les clients aux offres Debitel et Neuf Mobile (438 000 clients intégrés au sein du parc SFR à fin juin 2008) et hors parc de clients pour compte de tiers. Le parc clients pour compte de tiers est estimé à 983 000 à fin juin 2009.

Groupe Maroc Telecom (Intérêt économique de Vivendi : 53 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Groupe Maroc Telecom s'élève à 1 305 millions d'euros, en progression de 4,1 % par rapport au premier semestre 2008 (+2,0 % à taux de change constant). Dans un contexte économique plus difficile, la croissance des revenus s'explique par le maintien du leadership de Maroc Telecom sur son marché domestique et par les bonnes performances de ses filiales en Mauritanie, au Burkina Faso et au Gabon.

Résultat opérationnel ajusté

Groupe Maroc Telecom réalise un résultat opérationnel ajusté de 586 millions d'euros, en légère hausse de 0,3% par rapport au premier semestre 2008 (-1,8 % à taux de change constant). Cette évolution s'explique par l'accroissement au Maroc des efforts commerciaux nécessaires à la stimulation du marché et du développement du réseau se traduisant par une hausse des coûts de maintenance et des amortissements, et malgré l'amélioration significative des marges des filiales.

Groupe Canal+ (Intérêt économique de Vivendi : 100 % ; intérêt économique de Vivendi dans Canal+ France : 65 %)

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ à fin juin 2009 s'élève à 2 258 millions d'euros, en croissance de 1,9 % à taux de change constant et de 0,2 % à taux de change réel.

Sur les douze derniers mois, la progression nette du portefeuille de Canal+ France est encore impactée par les ajustements de parc opérés en 2008. Avant prise en compte de ces ajustements, la croissance réelle du portefeuille sur douze mois s'élève à 94 000 abonnements en juin 2009, en amélioration par rapport à fin mars 2009 (croissance sur douze mois de 75 000 abonnements). Le parc d'abonnés poursuit ainsi sa croissance qui devrait se confirmer en fin d'année, malgré un contexte économique toujours défavorable. Cette croissance est notamment soutenue par les bonnes performances de Canal+ et CanalSat dans les territoires couverts par Canal Overseas (DOM-TOM, Afrique et Maghreb). Le lancement annoncé d'un bouquet de télévision payante par satellite au Vietnam renforce le potentiel de croissance à l'international de Groupe Canal+.

Par ailleurs, la migration des abonnés analogiques au cours du semestre s'est accélérée avec près de 240 000 transformations depuis le début de l'année, en avance sur l'objectif.

En ce qui concerne les autres activités du Groupe, Canal+ en Pologne continue d'enregistrer une importante croissance de son parc d'abonnés (290 000 abonnements sur douze mois) et StudioCanal bénéficie de l'intégration de Kinowelt réalisée en avril 2008 ainsi que de ses récents succès en salles (Coco, Le Code a Changé...).

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Groupe Canal+ progresse fortement pour s'élever à 472 millions d'euros, soit une hausse de 121 millions d'euros par rapport à la même période en 2008 (+34,5 %).

La croissance du résultat opérationnel ajusté est soutenue par les activités de Canal+ France grâce aux effets continus des synergies liées au rapprochement avec TPS, à la fois sur les coûts de distribution et de programmes (nouveau contrat Ligue 1). Le succès des options (HD, deuxième décodeur, enregistrement, etc.) qui enregistrent une progression de près de 300 000 souscripteurs sur un an, contribue également de manière favorable aux résultats.

Holding & Corporate

Résultat opérationnel ajusté

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate s'établit à -28 millions d'euros, soit une amélioration de 11 millions d'euros par rapport au premier semestre 2008. Au premier semestre 2009, il comprend notamment un produit au titre d'un complément de prix (40 millions d'euros) relatif à la cession en 2007 d'actifs immobiliers résiduels en Allemagne. Par ailleurs, la reprise nette de provisions relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres s'élève à 1 million d'euros pour le premier semestre 2009, contre une reprise nette de 21 millions d'euros sur la même période en 2008.

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire : Vivendi considère que l'«endettement financier net», agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers. Se reporter à la section « Trésorerie et capitaux » du Rapport financier de l'exercice 2008 (pages 167 et suivantes du Document de référence 2008).

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit, de liquidité et de marché

Les principaux éléments permettant d'apprécier la flexibilité financière de Vivendi sont les suivants :

- Au 30 juin 2009 :
 - L'endettement financier net du groupe s'élevait à 8,5 milliards d'euros. Dans ce montant, l'endettement financier net de SFR représente 7,0 milliards d'euros, compte tenu des lignes de crédit accordées par Vivendi SA à SFR, à des conditions de marché, à hauteur de 3,7 milliards d'euros (se reporter aux sections 5.2 et 5.4.6, infra). L'endettement financier net du groupe comprend aussi le passif financier (1,1 milliard d'euros) comptabilisé au titre de l'option de vente consentie à TF1 et M6 de leur participation de 15 % dans Canal+ France, exerçable en février 2010, ainsi que la trésorerie nette d'Activision Blizzard (1 952 millions d'euros au 30 juin 2009 ; se reporter à la section 5.2 infra).
 - Le montant des lignes bancaires de Vivendi SA et de SFR pour lesquelles les établissements financiers sont contractuellement engagés s'établissait à 9,7 milliards d'euros, dont 1,8 milliard d'euros tirés et 6,6 milliards d'euros non tirés, compte tenu des billets de trésorerie adossés aux lignes à hauteur de 1,3 milliard d'euros.
- Au 26 août 2009, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2009 :
 - La notation de la dette du groupe s'établit à BBB Stable (Standard & Poor's et Fitch) et Baa2 Stable (Moody's) et sa durée moyenne économique¹³ était de 3,6 années contre 4,1 années à fin 2008. Se reporter aux paragraphes 5.4.4 et 5.4.5 infra.
 - Le montant des emprunts obligataires de Vivendi SA et SFR s'élevait à 6,0 milliards d'euros, en ce compris les émissions réalisées depuis le début de l'année 2009 à hauteur de 1,8 milliard d'euros : les emprunts obligataires de Vivendi SA et de SFR respectivement d'un milliard d'euros émis en janvier 2009 et de 300 millions d'euros émis en juillet 2009 ainsi que les trois extensions des souches obligataires de Vivendi SA et SFR encaissées en janvier 2009 et avril 2009 pour un montant total de 520 millions d'euros (se reporter à la section 5.4.1, infra). A l'issue de ces émissions récentes, le montant des emprunts obligataires du groupe représentait environ 61 % des emprunts bruts, contre 44 % au 31 décembre 2008.
 - Les lignes de crédit disponibles de Vivendi SA, nettes des billets de trésorerie, s'élèvent à environ 5,7 milliards d'euros. De son côté, SFR dispose de lignes de crédit disponibles, nettes des billets de trésorerie, s'élevant à environ 1,5 milliard d'euros à cette même date. Les lignes bancaires de Vivendi SA et SFR sont sujettes au respect de plusieurs covenants financiers calculés le 30 juin et le 31 décembre de chaque année. Ils sont décrits dans la note 14 de l'annexe aux états financiers condensés au 30 juin 2009. En cas de non-respect de ces derniers, les prêteurs pourraient demander l'annulation ou le remboursement anticipé des lignes de crédit. Au 30 juin 2009, Vivendi SA et SFR respectaient leurs covenants.
- Ainsi, le groupe dispose d'importantes lignes de crédit bancaires jusqu'en 2011 et, le crédit revolving d'un montant de 1,5 milliard d'euros, à échéance août 2009, ayant été résilié par anticipation en juin 2009, aucun remboursement ou annulation d'emprunt obligataire significatif ne devrait intervenir avant 2012.

¹³Selon laquelle toute la capacité de tirage sur les lignes de crédits à moyen terme disponibles dans le groupe peut être utilisée pour rembourser les emprunts les plus courts existant dans le groupe.

5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 30 juin 2009, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 8 536 millions d'euros, contre 8 349 millions d'euros au 31 décembre 2008. Dans ce montant, SFR représente environ 85 %, stable par rapport à fin 2008, étant rappelé que SFR a distribué un dividende de 750 millions d'euros à ses actionnaires au cours du premier semestre 2009.

(en millions d'euros)	30 juin 2009		31 décembre 2008	
		<i>dont SFR</i>		<i>dont SFR</i>
Emprunts et autres passifs financiers	11 337	7 419	11 630	7 525
<i>dont emprunts et autres passifs financiers à long terme (a)</i>	7 197	2 782	9 975	3 255
<i>dont emprunts et autres passifs financiers à court terme (a)</i>	4 140	937	1 655	570
<i>dont lignes de crédit accordées par Vivendi à SFR (b)</i>	-	3 700	-	3 700
Instruments financiers dérivés à l'actif (c)	(12)	-	(99)	-
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (c)	(44)	(20)	(30)	-
	11 281	7 399	11 501	7 525
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)	(2 745)	(361)	(3 152)	(440)
<i>dont trésorerie et équivalents de trésorerie d'Activision Blizzard</i>	(1 952)	-	(2 117)	-
Endettement financier net	8 536	7 038	8 349	7 085

- Tels que présentés au bilan consolidé.
- Se reporter à la section 5.4.6 infra.
- Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.

Au cours du premier semestre 2009, l'endettement financier net a augmenté de 187 millions d'euros, reflétant la diminution de la trésorerie nette sur la période pour 407 millions d'euros, partiellement compensée par la diminution des emprunts et autres instruments dérivés pour 220 millions d'euros.

Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités de financement se sont élevées à 2 337 millions d'euros, comprenant les versements en faveur des actionnaires de Vivendi SA et de ses filiales (1 857 millions d'euros), et les remboursements des lignes de crédit et des emprunts (2 813 millions d'euros), partiellement compensés par l'émission de nouveaux emprunts et billets de trésorerie (2 528 millions d'euros, dont 1 520 millions d'euros à long terme). Les versements en faveur des actionnaires des entités du groupe comprennent essentiellement les dividendes versés par les filiales consolidées à leurs actionnaires minoritaires (745 millions d'euros), le dividende versé en numéraire par Vivendi SA à ses actionnaires (735 millions d'euros) et le programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard (402 millions d'euros). Les sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement se sont élevées à 1 319 millions d'euros, correspondant essentiellement aux investissements industriels, nets (1 363 millions d'euros), partiellement compensés par les dividendes reçus de NBC Universal (171 millions d'euros).

Ces sorties nettes de trésorerie ont été pour l'essentiel financées par les entrées nettes de trésorerie liées aux activités opérationnelles (3 206 millions d'euros). Pour une analyse détaillée des flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles se reporter à la section 3 « Flux de trésorerie opérationnels », supra.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2008	(3 152)	11 501	8 349
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(3 206)	-	(3 206)
Activités d'investissement	1 319	(22)	1 297
Activités de financement	2 337	(209)	2 128
Effet de change	(43)	11	(32)
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	407	(220)	187
Endettement financier net au 30 juin 2009	(2 745)	11 281	8 536

- « Autres » comprend les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés ainsi que les dépôts en numéraire adossés à des emprunts.

5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur le premier semestre 2009		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres	Impact sur l'endettement financier net
Résultat opérationnel	2	(2 610)	-	(2 610)
Retraitements		(1 174)	-	(1 174)
Investissements de contenus, nets		228	-	228
Marge brute d'autofinancement		(3 556)	-	(3 556)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		526	-	526
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3	(3 030)	-	(3 030)
Impôts nets payés	3	(176)	-	(176)
Activités opérationnelles	A	(3 206)	-	(3 206)
Investissements financiers				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		129	(8)	121
<i>Dont versement aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions de Neuf Cegetel</i>		83	-	83
Acquisitions de titres mis en équivalence		1	-	1
Augmentation des actifs financiers		41	(20)	21
Total des investissements financiers		171	(28)	143
Désinvestissements financiers				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		(12)	-	(12)
Diminution des actifs financiers		(29)	6	(23)
Total des désinvestissements financiers		(41)	6	(35)
Activités d'investissements financiers		130	(22)	108
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	3	(171)	-	(171)
Dividendes reçus de participations non consolidées		(3)	-	(3)
Activités d'investissement hors acquisitions/(cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes		(44)	(22)	(66)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 396	-	1 396
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(33)	-	(33)
Investissements industriels, nets	3	1 363	-	1 363
Activités d'investissement	B	1 319	(22)	1 297
Opérations avec les actionnaires				
Augmentation de capital et autres opérations avec les actionnaires (Cessions)/Acquisitions de titres d'autocontrôle		(25)	-	(25)
<i>Dont programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard</i>	1.1	402	-	402
Dividendes versés en numéraire par Vivendi SA, 1,40 euro par action (juin 2009) (a)	1.1	735	-	735
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		745	-	745
<i>Dont SFR</i>		330	-	330
<i>Dont Maroc Telecom SA</i>		369	-	369
Total des opérations avec les actionnaires		1 857	-	1 857
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers				
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(1 520)	1 520	-
<i>Dont emprunt obligataire Vivendi SA</i>	5.4.1.1	(1 120)	1 120	-
<i>Dont souche obligataire complémentaire Vivendi SA</i>	5.4.1.1	(200)	200	-
<i>Dont souche obligataire complémentaire SFR</i>	5.4.1.1	(200)	200	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		2 586	(2 586)	-
<i>Dont ligne de crédit de 2 milliards d'euros Vivendi SA (échéance avril 2012)</i>	5.4.3	710	(710)	-
<i>Dont ligne de crédit de 2 milliards d'euros Vivendi SA (échéance août 2013)</i>	5.4.3	990	(990)	-
<i>Dont ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros SFR (échéance avril 2011)</i>		670	(670)	-
<i>Dont emprunt de 6 milliards de dirhams - tranche B : 4 milliards (échéance décembre 2011)</i>		178	(178)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		227	(227)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(1 008)	1 008	-
<i>Dont billets de trésorerie Vivendi SA</i>		(246)	246	-
<i>Dont billets de trésorerie SFR</i>		(406)	406	-
<i>Dont découvert bancaire et facilité de caisse Maroc Telecom</i>		(464)	464	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	124	124
Intérêts nets payés	3	220	-	220
Autres flux liés aux activités financières	3	(25)	(48)	(73)
<i>Dont frais et primes sur émissions d'emprunts</i>		35	(35)	-
Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		480	(209)	271
Activités de financement	C	2 337	(209)	2 128
Effet de change	D	(43)	11	(32)
Variation de l'endettement financier net	A+B+C+D	407	(220)	187

- a. Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros (se reporter au tableau de variation des capitaux propres pour le semestre clos le 30 juin 2009).

5.4 Evolution des financements en 2009 et notation

5.4.1 FINANCEMENTS EXTERNES

5.4.1.1 Mis en place au cours du premier semestre clos le 30 juin 2009

Vivendi SA

En janvier 2009, Vivendi SA a mis en place les financements suivants :

- nouvel emprunt obligataire d'un milliard d'euros pour optimiser la structure de la dette et en accroître la maturité moyenne. Libellé en euros, cet emprunt est à taux fixe, d'une durée de 5 ans, assorti d'un coupon de 7,75 % et émis à un prix de 99,727 %, soit un rendement de 7,82 %.
- nouvelle tranche de 200 millions d'euros assimilable à la souche obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2013 émise en octobre 2006. Libellée en euros, cette nouvelle tranche est assortie d'un coupon de 4,5 % et émise à un prix de 87,550 % du nominal, soit un rendement de 7,738 %.

En avril 2009, Vivendi SA a procédé au placement d'une nouvelle tranche de 120 millions d'euros assimilable à l'emprunt obligataire d'un milliard d'euros émis en janvier 2009. Libellée en euros, cette nouvelle tranche est assortie d'un coupon de 7,75 % et émise à un prix de 107,579 % du nominal, soit un rendement de 5,86 %.

SFR

En janvier 2009, SFR a procédé au placement d'une augmentation de 200 millions d'euros de son emprunt obligataire de 800 millions d'euros à échéance 2012, émis en juillet 2005 et abondé de 200 millions d'euros une première fois en mai 2008. Libellée en euros, cette nouvelle tranche assimilable à la souche obligataire 2012 est assortie d'un coupon de 3,375 % et émise à un prix de 94,212 % du nominal, soit un rendement de 5,236 %.

5.4.1.2 Mis en place postérieurement au 30 juin 2009

En juillet 2009, SFR a procédé au placement de 300 millions d'euros d'obligations à échéance juillet 2014 à un taux de 5 %.

5.4.2 FINANCEMENTS INTRAGROUPE

Ligne de crédit accordée à SFR : En juin 2009, Vivendi a accordé à SFR une ligne de crédit « revolving » de 1,5 milliard d'euros, d'une durée de 4 ans remboursable in fine (juin 2013) et assortie d'une marge de 2,5 % appliquée au taux Euribor.

Accord de refinancement de NBC Universal : Dans le cadre d'un accord de refinancement signé en février 2009, les actionnaires de NBC Universal s'étaient engagés à financer NBC Universal. Ces financements devaient permettre à NBC Universal de refinancer la partie de sa dette, qui s'élevait à 1 670 millions de dollars, excédant environ 1 200 millions de dollars, dans le cas où NBC Universal ne serait pas parvenu à refinancer ce montant avec des prêteurs externes avant août 2009. En août 2009, NBC Universal a finalisé le refinancement de sa dette, mettant ainsi fin à l'engagement de Vivendi.

5.4.3 LIGNES DE CREDIT DISPONIBLES AU 26 AOUT 2009

Vivendi SA

Au 26 août 2009, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2009, Vivendi SA disposait de 6,0 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées, qui s'établissaient comme suit :

- un crédit bancaire syndiqué de 2 milliards d'euros (échéance avril 2012),
- un crédit bancaire syndiqué de 2 milliards d'euros (échéance août 2013 à hauteur de 1,7 milliard d'euros, échéance août 2012 pour le solde),
- un crédit bancaire syndiqué de 2 milliards d'euros, composé de deux tranches de facilité « revolving » de 1 milliard d'euros chacune (échéance février 2011 et février 2013 respectivement). Par ailleurs, le crédit revolving de 1,5 milliard d'euros (échéance août 2009) a été résilié par anticipation en juin 2009.

Ces lignes n'étaient pas tirées au 26 août 2009. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes bancaires à hauteur de 0,3 milliard d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 5,7 milliards d'euros.

SFR

Au 26 août 2009, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2009, SFR dispose de 3,7 milliards d'euros de lignes bancaires confirmées, comprenant notamment une ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros (échéance avril 2011), une ligne de crédit de 450 millions d'euros (échéance novembre 2012), une ligne de crédit de 850 millions d'euros (échéance mai 2013), ainsi qu'un crédit syndiqué (« Club Deal ») de 740 millions d'euros (échéance juillet 2010 pour la tranche A de 248 millions d'euros et mars 2012 pour la tranche B de 492 millions d'euros).

A cette date, les lignes de crédit de SFR étaient tirées à hauteur de 1,4 milliard d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes bancaires à hauteur de 0,8 milliard d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 1,5 milliard d'euros.

Activision Blizzard

Dans le cadre de l'opération Activision Blizzard, Vivendi SA a accordé le 29 avril 2008 un prêt à Activision Blizzard, uniquement disponible à compter de la création d'Activision Blizzard (opération réalisée le 9 juillet 2008). Cette facilité est notamment composée d'une tranche « revolving » de 475 millions de dollars US, à échéance mars 2011, assortie d'une marge de 1,20 % appliquée au taux Libor, destinée à financer notamment les besoins en fonds de roulement après la réalisation de l'opération. Au 26 août 2009, ce prêt n'était pas utilisé.

5.4.4 DUREE MOYENNE DE LA DETTE FINANCIERE

En date du 26 août 2009, la durée moyenne « économique » de la dette financière de Vivendi et ses filiales était de 3,6 années (contre 4,1 années à fin 2008).

5.4.5 NOTATION DE LA DETTE FINANCIERE DE VIVENDI ET DE SFR

La notation de Vivendi au 26 août 2009, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2009, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Standard & Poor's	27 juillet 2005	Dettes long terme <i>corporate</i>	BBB	Stable
		Dettes court terme <i>corporate</i>	A-2	
		Dettes senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	
Moody's	13 septembre 2005	Dettes long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Stable
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dettes long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

La notation de SFR au 26 août 2009 est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Implication
Fitch Ratings	8 juin 2009	Dettes long terme	BBB+	Stable
	8 juin 2009	Dettes court terme	F2	

5.4.6 ENDETTEMENT FINANCIER NET DE SFR ET DE GROUPE MAROC TELECOM ET TRESORERIE NETTE D'ACTIVISION BLIZZARD

Au 30 juin 2009, l'endettement financier net de SFR s'élève à 7 038 millions d'euros (contre 7 085 millions d'euros au 31 décembre 2008), étant rappelé que SFR a distribué un dividende de 750 millions d'euros à ses actionnaires au cours du premier semestre 2009. Dans ce montant, les emprunts s'élèvent à 7 283 millions d'euros (contre 7 431 millions d'euros au 31 décembre 2008). Au 30 juin 2009, ils comprennent notamment les financements de type revolving de 3 700 millions d'euros accordés par Vivendi SA à SFR dans les conditions suivantes :

- un financement de 700 millions d'euros accordé en décembre 2006, à maturité décembre 2009, assorti d'une marge de 0,15 % appliquée au taux Euribor,
- un financement de 3 milliards d'euros accordé en avril 2008, amortissable de 1 milliard d'euros à chaque échéance, soit le 1^{er} juillet 2009, le 1^{er} juillet 2010 et le 31 décembre 2012, et assorti d'une marge de 0,35 % appliquée au taux Euribor.
- Par ailleurs, un financement de 1,5 milliard d'euros a été accordé en juin 2009 (maturité juin 2013). Il est remboursable in fine et assorti d'une marge de 2,5 % appliquée au taux Euribor. Ce financement, non utilisé au 30 juin 2009, était tiré à hauteur de 650 millions d'euros au 26 août 2009.

Au 30 juin 2009, Groupe Maroc Telecom présente un endettement financier net de 471 millions d'euros (contre une situation de trésorerie nette positive de 32 millions d'euros au 31 décembre 2008), étant rappelé que Maroc Telecom SA a distribué un dividende de 816 millions d'euros à ses actionnaires au cours du premier semestre 2009.

Au 30 juin 2009, Activision Blizzard présente une situation de trésorerie nette positive de 1 952 millions d'euros (contre 2 117 millions d'euros au 31 décembre 2008).

6 Déclarations prospectives – Principaux risques et incertitudes

Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux projets de Vivendi. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, et notamment des risques décrits dans la section 4 du Chapitre 2 du Document de référence 2008 (pages 56 et suivantes) déposé par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponible en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion.

Principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice

Au vu des résultats du premier semestre 2009, Vivendi a confirmé ses perspectives d'une forte croissance du résultat opérationnel ajusté (EBITA) et d'un résultat net ajusté solide, qui devrait permettre de maintenir un dividende élevé avec un taux de distribution d'au moins 50 % du résultat net ajusté. Pour plus de détails, se reporter à la section 2 « Résultats du premier semestre 2009 », en particulier le paragraphe 2.3 « Perspectives 2009 » du présent rapport financier. Vivendi n'a pas connaissance d'autres risques et incertitudes que ceux visés ci-dessus pour les six mois restants de l'exercice.

II- Annexe au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

Réconciliation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard US GAAP et IFRS

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier aux normes IFRS le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard en US GAAP aux 30 juin 2009, 30 juin 2008 et 31 décembre 2008 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les principes comptables américains (US GAAP, Generally Accepted Accounting Principles in the United States), en dollars américains, telles qu'issues des états financiers semestriels au 30 juin 2009 et du rapport financier (« Form 10-Q ») disponibles sur le site d'Activision Blizzard (www.activisionblizzard.com), et les données comparables à caractère non strictement comptable ("non GAAP comparable measures"), publiées par Activision Blizzard dans sa publication des résultats en date du 5 août 2009 ; et
- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans ses états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2009.

Rapprochement de Vivendi Games et d'Activision en date du 9 juillet 2008

Pour mémoire, le 9 juillet 2008, Vivendi Games a été fusionnée avec une filiale détenue à 100 % par Activision, devenant ainsi une filiale à 100 % d'Activision, qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games.

Données à caractère non strictement comptable ("non GAAP measures") d'Activision Blizzard

Activision Blizzard présente ses chiffre d'affaires, résultat net, résultat net par action, marge opérationnelle et des perspectives qui incluent (conformément aux principes comptables américains US GAAP) et qui excluent (dans le cas des données à caractère non strictement comptable « non GAAP ») l'impact des éléments suivants :

- a. la variation des produits constatés d'avance, et des coûts des ventes associés, liés à l'étalement du chiffre d'affaires généré par la vente de boîtes de jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne ; comme expliqué infra dans les paragraphes «Chiffre d'affaires différé d'Activision» et «Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard», et afin de présenter une information comparable d'un exercice à l'autre, les données « non GAAP » publiées par Activision Blizzard excluent l'incidence de la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, générés par la vente de boîtes de certains jeux ayant des fonctionnalités en ligne, multi plateformes (Microsoft, Sony, Nintendo et PC), et par la vente des boîtes de jeu World of Warcraft, y compris la vente des packs d'extension et autres produits accessoires ;
- b. les activités non stratégiques d'Activision Blizzard (qui représentent les activités historiques de Vivendi Games cédées ou quasiment liquidées par Activision Blizzard) ;
- c. le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres ;
- d. les coûts non récurrents liés au regroupement d'Activision et de Vivendi Games (dont les coûts de transaction, d'intégration et les restructurations) ;
- e. l'amortissement des immobilisations incorporelles et l'incidence sur les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition ; et
- f. les effets d'impôts liés.

Chiffre d'affaires différé d'Activision

Jusqu'au 30 septembre 2008, les fonctionnalités en ligne des jeux pour consoles étaient considérées par Activision Blizzard comme des prestations négligeables pour les joueurs et le chiffre d'affaires lié à la vente des boîtes de jeux était donc comptabilisé à leur livraison.

Le développement croissant des fonctionnalités en ligne des jeux pour consoles et l'essor récent de leur usage ont conduit Activision Blizzard à considérer que ces fonctionnalités en ligne, ainsi que l'obligation qui lui est faite d'en assurer le fonctionnement pérenne, constituaient pour certains jeux une prestation faisant partie intégrante du jeu lui-même. Toutefois, dans ce cas, Activision Blizzard ne comptabilise pas de façon distincte le chiffre d'affaires lié à la vente des boîtes de jeux et celui lié aux services en ligne, car il n'est pas capable de mesurer leurs valeurs respectives, les services en ligne n'étant pas facturés séparément. De ce fait, la comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la vente des boîtes de jeux est étalée sur la durée estimée des services en ligne, à compter du mois qui suit leur livraison.

Conformément à la norme IAS 18 relative à la comptabilisation du chiffre d'affaires et des autres produits des activités ordinaires, le même traitement comptable est appliqué en normes IFRS. Pour une description détaillée des impacts en US GAAP et en normes IFRS au 31 décembre 2008, se reporter à l'annexe au rapport financier de l'exercice 2008 (renvoi (a) page 179 du Document de référence 2008).

Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard

Après le rapprochement d'Activision et de Vivendi Games au troisième trimestre 2008, Vivendi et Activision Blizzard ont examiné les méthodes et principes comptables de Vivendi Games, afin d'en apprécier la cohérence avec ceux d'Activision. L'examen du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires lié à la vente du premier pack d'extension *The Burning Crusade* du jeu *World of Warcraft* a conduit Vivendi et Activision Blizzard à conclure que l'étalement du chiffre d'affaires relatif aux ventes de boîtes d'un pack d'extension était préférable à la comptabilisation du chiffre d'affaires au moment de la vente au distributeur, comme fait précédemment par Vivendi Games.

Vivendi et Activision Blizzard sont parvenus à cette conclusion en estimant que le service attaché au pack d'extension était très fortement lié au logiciel initial *World of Warcraft* et à l'abonnement au service en ligne, privilégiant ainsi une approche globale. Vivendi et Activision Blizzard ont pour ce faire aussi pris en considération les statistiques commerciales récemment collectées depuis le lancement du pack d'extension *The Burning Crusade*. La comptabilisation du chiffre d'affaires généré par les ventes de boîtes du jeu *World of Warcraft*, de ses packs d'extension et autres produits accessoires, est donc différée, puis étalée sur la durée de vie estimée du client à compter de l'activation du logiciel par ce dernier, via son abonnement.

Activision Blizzard a traduit l'application rétrospective de ce principe comptable dans ses états financiers en US GAAP du troisième trimestre de l'exercice 2008. En normes IFRS, jusqu'au troisième trimestre 2008 inclus et conformément à la norme IAS 18 - Produit des activités ordinaires, les produits de la vente de boîtes des jeux *World of Warcraft* étaient comptabilisés lors du transfert de la propriété et des risques afférents au distributeur, déduction faite d'une provision sur les retours estimés et des remises, le cas échéant. Les produits des abonnements et les cartes prépayées relatifs aux jeux vidéo en ligne étaient comptabilisés de manière linéaire sur la durée du service.

Au quatrième trimestre 2008, Vivendi a adopté un traitement comptable en normes IFRS de l'exercice clos le 31 décembre 2008 similaire à celui d'Activision Blizzard en US GAAP en comptabilisant un rattrapage par le biais du compte de résultat de la période en cours. Compte tenu de son impact non significatif sur les états financiers consolidés de Vivendi, l'ajustement cumulé a été comptabilisé par le biais du compte de résultat de la période en cours et n'a donc pas été porté rétroactivement en ajustement du compte de résultat d'exercices antérieurs. Pour une description détaillée des impacts en US GAAP et en normes IFRS au 31 décembre 2008, se reporter à l'annexe au rapport financier de l'exercice 2008 (renvoi (a) page 179 du Document de référence 2008).

Nota :

Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 191 et 192 du Document de référence 2008).

Les éléments présentés ci-dessous à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société (www.activisionblizzard.com) prévaudra.

Réconciliation aux normes IFRS du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard en US GAAP

Réconciliation du chiffre d'affaires :

	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008 (non audité)
	2009	2008	2009	2008	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :					
Chiffre d'affaires en base comparable des activités "core" (en millions de dollars)	801	999	1 525	1 920	5 032
<i>Elimination de l'incidence de la base comparable :</i>					
Chiffre d'affaires d'Activision réalisé avant le 10 juillet 2008	na*	(654)	na*	(1 257)	(1 310)
Chiffre d'affaires non-GAAP des activités "core" (en millions de dollars)	801	345	1 525	663	3 722
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>					
Variation des produits constatés d'avance (a)	237	2	493	4	(713)
Activités "non-core" en cours de cession ou d'abandon (b)	-	5	1	10	17
Agrégats US GAAP :					
Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	1 038	352	2 019	677	3 026
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>					
Etalement du chiffre d'affaires (a)	na*	(2)	na*	(3)	(63)
Agrégats IFRS :					
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)	1 038	350	2 019	674	2 963
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>					
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	762	223	1 493	444	2 091
Dont :					
Activision	472	34	898	60	1 146
Blizzard	244	186	485	378	770
Distribution	46	-	110	-	164
Activités non stratégiques	-	3	-	6	11

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :

	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008 (non audité)
	2009	2008	2009	2008	
Agrégats non-GAAP (base US GAAP) :					
Résultat opérationnel en base comparable des activités "core" (en millions de dollars)	156	235	275	443	1 200
<i>Elimination de l'incidence de la base comparable :</i>					
Résultat opérationnel d'Activision réalisé avant le 10 juillet 2008	na*	(104)	na*	(176)	(167)
Résultat opérationnel non-GAAP des activités "core" (en millions de dollars)	156	131	275	267	1 033
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>					
Variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés (a)	164	3	331	5	(496)
Activités "non-core" en cours de cession ou d'abandon (b)	(3)	(75)	(8)	(140)	(266)
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	(43)	(12)	(71)	(21)	(90)
Coûts liés à l'opération de rapprochement et à l'intégration des activités (d)	(18)	-	(47)	-	(122)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises et autres ajustements liés à l'affectation du coût d'acquisition (e)	(38)	(1)	(83)	(2)	(292)
Agrégats US GAAP :					
Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	218	46	397	109	(233)
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>					
Etalement du chiffre d'affaires et des coûts des ventes associés (a)	na*	(3)	na*	(3)	(58)
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres (c)	9	12	8	31	30
Charges de restructuration (d)	13	-	11	-	-
Autres	(15)	11	(1)	1	8
Agrégats IFRS :					
Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)	225	66	415	138	(253)
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>					
Dépreciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	7
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (e)	40	-	89	-	302
EBITA en IFRS (en millions de dollars)	265	66	504	138	56
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>					
EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	195	42	373	92	34
Dont :					
Activision	78	(6)	145	(16)	(76)
Blizzard	117	99	231	198	323
Distribution	1	-	(2)	-	15
Activités non stratégiques	(1)	(51)	(1)	(90)	(228)

na* : non applicable

- a. Correspond à la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, générés par la vente de boîtes de certains jeux ayant des fonctionnalités en ligne, comme expliqué supra dans les paragraphes «Chiffre d'affaires différé d'Activision» et «Changement du mode de comptabilisation du chiffre d'affaires chez Blizzard» :
- Sur le premier semestre 2009, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, la variation des produits constatés d'avance se traduit par la reconnaissance de chiffre d'affaires pour un montant net de 493 millions de dollars (365 millions d'euros) et, après prise en compte des coûts des ventes associés, par la reconnaissance de marge brute pour un montant net de 331 millions de dollars (245 millions d'euros). Ces incidences s'expliquent essentiellement par la reconnaissance au cours du premier semestre 2009 d'une partie du chiffre d'affaires et de la marge différés à fin 2008.
 - Au 30 juin 2009, tant en US GAAP qu'en normes IFRS, le solde au bilan des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires s'établit à 423 millions de dollars (303 millions d'euros), comparé à 923 millions de dollars (661 millions d'euros) au 31 décembre 2008.
- b. Reflète le résultat des produits et de l'exploitation des activités historiques de Vivendi Games dont la société Activision Blizzard s'est désengagée ou qu'elle a quasiment liquidées.
- Inclut au 31 décembre 2008 un montant de 61 millions de dollars au titre de la dépréciation de titres annulés.
- c. Coûts des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres.
- En normes IFRS, les stock-options existantes d'Activision n'ont été ni réévaluées à la juste valeur, ni affectées au coût du regroupement d'entreprises à la date de celui-ci ; c'est pourquoi la juste valeur marginale comptabilisée en US GAAP est extournée, nette des coûts capitalisés.
- d. Inclut les coûts non récurrents liés au regroupement avec Vivendi Games (dont les coûts de transaction, d'intégration et les restructurations).
- Les honoraires et les autres coûts de transaction encourus par Vivendi Games jusqu'au 9 juillet 2008 sont capitalisés en normes IFRS et comptabilisés en charges de l'exercice en US GAAP.
 - Les coûts de restructuration comprennent le coût des licenciements et de résiliation des baux commerciaux, ainsi que les provisions pour dépréciation d'actifs et les coûts de désengagement induits par l'annulation de projets. En normes IFRS, les provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la société s'est engagée dans un plan de restructuration. En US GAAP, la charge correspondante est comptabilisée sur la base du calendrier réel de restructuration.
 - Inclut au 31 décembre 2008 également la dépréciation intégrale de certains éléments du bilan de Vivendi Games (écarts d'acquisition et immobilisations incorporelles affectés aux activités de Sierra).
- e. Reflète l'amortissement des immobilisations incorporelles et la réévaluation à la juste valeur des stocks, et les coûts des ventes associés, tels qu'ils ressortent des traitements comptables applicables aux regroupements d'entreprises lors de l'affectation du coût d'acquisition. La réévaluation à la juste valeur des stocks et les coûts des ventes associés ne sont pas exclus du résultat opérationnel ajusté.

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2009 (non audités)

Compte de résultat condensé

	Note	2e trimestres clos le 30 juin (non audités)		Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2008
		2009	2008	2009	2008	
Chiffre d'affaires	2	6 648	5 988	13 178	11 268	25 392
Coût des ventes		(3 288)	(2 862)	(6 477)	(5 363)	(12 492)
Charges administratives et commerciales		(2 024)	(1 853)	(4 090)	(3 502)	(8 406)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		29	(7)	(1)	(19)	(194)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		-	(22)	-	(22)	(40)
Résultat opérationnel	2	1 365	1 244	2 610	2 362	4 260
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		45	50	71	135	260
Coût du financement	3	(112)	(97)	(220)	(134)	(354)
Produits perçus des investissements financiers		2	2	3	4	5
Autres charges et produits financiers	3	7	12	(86)	(10)	579
Résultat des activités avant impôt		1 307	1 211	2 378	2 357	4 750
Impôt sur les résultats	4	(190)	(264)	(415)	(540)	(1 051)
Résultat net des activités		1 117	947	1 963	1 817	3 699
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-	-	-
Résultat net		1 117	947	1 963	1 817	3 699
<i>Dont</i>						
Résultat net, part du groupe		711	667	1 188	1 222	2 603
Intérêts minoritaires		406	280	775	595	1 096
Résultat net des activités, part du groupe par action	6	0,60	0,57	1,01	1,05	2,23
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	6	0,60	0,57	1,00	1,04	2,23
Résultat net, part du groupe par action	6	0,60	0,57	1,01	1,05	2,23
Résultat net, part du groupe dilué par action	6	0,60	0,57	1,00	1,04	2,23
Résultat net ajusté	5	818	757	1 467	1 454	2 735
Résultat net ajusté par action	6	0,69	0,65	1,25	1,25	2,34
Résultat net ajusté dilué par action	6	0,69	0,65	1,24	1,24	2,34

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2009 (non audité)	31 décembre 2008
ACTIF			
Ecart d'acquisition	7	22 673	22 612
Actifs de contenus non courants	8	3 907	4 012
Autres immobilisations incorporelles		3 717	3 872
Immobilisations corporelles		6 176	6 317
Titres mis en équivalence	9	4 344	4 441
Actifs financiers non courants	10	601	709
Impôts différés		2 215	2 195
Actifs non courants		43 633	44 158
Stocks		613	763
Impôts courants		33	588
Actifs de contenus courants	8	769	927
Créances d'exploitation et autres		5 929	6 777
Actifs financiers à court terme	10	201	287
Trésorerie et équivalents de trésorerie		2 745	3 152
		10 290	12 494
Actifs détenus en vue de la vente		1	14
Actifs courants		10 291	12 508
TOTAL ACTIF		53 924	56 666
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital		6 732	6 436
Primes d'émission		8 016	7 406
Actions d'autocontrôle		(3)	(2)
Réserves et autres		7 802	8 785
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA		22 547	22 625
Intérêts minoritaires		4 143	4 001
Capitaux propres		26 690	26 626
Provisions non courantes	11	1 523	1 585
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	14	7 197	9 975
Impôts différés		1 246	1 305
Autres passifs non courants		1 391	1 480
Passifs non courants		11 357	14 345
Provisions courantes	11	590	719
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	14	4 140	1 655
Dettes d'exploitation		10 895	13 218
Impôts courants		251	97
		15 876	15 689
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		1	6
Passifs courants		15 877	15 695
Total passif		27 234	30 040
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		53 924	56 666

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Note	Semestres clos le 30 juin (non audités)		Exercice clos le 31 décembre
		2009	2008	2008
Activités opérationnelles				
Résultat opérationnel		2 610	2 362	4 260
Retraitements		1 174	872	2 415
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>		1 349	1 077	2 631
Investissements de contenus, nets	8	(228)	(102)	(159)
Marge brute d'autofinancement		3 556	3 132	6 516
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		(526)	(212)	241
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt		3 030	2 920	6 757
Impôts nets payés		176	(744)	(1 015)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles		3 206	2 176	5 742
Activités d'investissement				
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 396)	(1 051)	(2 105)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		(129)	(4 365)	(3 735)
Acquisitions de titres mis en équivalence	9	(1)	(23)	(114)
Augmentation des actifs financiers	10	(41)	(73)	(98)
Investissements		(1 567)	(5 512)	(6 052)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		33	52	104
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		12	(10)	(6)
Cessions de titres mis en équivalence	9	-	-	18
Diminution des actifs financiers	10	29	310	340
Désinvestissements		74	352	456
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	9	171	143	296
Dividendes reçus de participations non consolidées		3	2	3
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement		(1 319)	(5 015)	(5 297)
Activités de financement				
Augmentation de capital et autres opérations avec les actionnaires		25	2	101
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle (a)		(402)	-	(85)
Dividendes versés en numéraire aux actionnaires de Vivendi SA (b)		(735)	(1 515)	(1 515)
Dividendes et remboursements d'apports versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		(745)	(623)	(636)
Opérations avec les actionnaires		(1 857)	(2 136)	(2 135)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	14	1 520	2 392	3 919
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	14	(2 586)	(217)	(612)
Remboursement d'emprunts à court terme	14	(227)	(172)	(605)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	14	1 008	2 054	216
Intérêts nets payés	3	(220)	(134)	(354)
Autres flux liés aux activités financières		25	(82)	34
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		(480)	3 841	2 598
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement		(2 337)	1 705	463
Effet de change		43	(13)	195
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		(407)	(1 147)	1 103
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Ouverture		3 152	2 049	2 049
Clôture		2 745	902	3 152

- Correspond au programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard.
- Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros (se reporter au tableau de variation des capitaux propres pour le semestre clos le 30 juin 2009 - page suivante).

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Semestre clos le 30 juin 2009 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	10 570	(17)	(1 768)	8 785	22 625	4 001	26 626
Dividendes versés par Vivendi SA (1,40 euro par action) (a)	53 185	293	611	-	(1 639)	-	-	(1 639)	(735)	-	(735)
Dont augmentation de capital sur la partie versée en actions	53 185	293	611	-	(904)	-	-	(904)	-	-	-
Dont versés en numéraire	-	-	-	-	(735)	-	-	(735)	(735)	-	(735)
Exercice de plans de stock-options	116	1	1	-	-	-	-	-	2	-	2
Autres opérations avec les actionnaires	453	2	(2)	(1)	19	-	-	19	18	-	18
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	53 754	296	610	(1)	(1 620)	-	-	(1 620)	(715)	-	(715)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(785)	(785)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(324)	(b)	-	(324)	(324)	(8)	(332)
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(324)	-	-	(324)	(324)	(793)	(1 117)
Résultat net	-	-	-	-	1 188	-	-	1 188	1 188	775	1 963
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	16	(51)	(192)	(227)	(227)	160	(67)
Charges et produits comptabilisés sur la période	-	-	-	-	1 204	(51)	(192)	961	961	935	1 896
Variations de la période	53 754	296	610	(1)	(740)	(51)	(192)	(983)	(78)	142	64
SITUATION AU 30 JUIN 2009	1 223 951	6 732	8 016	(3)	9 830	(68)	(1 960)	7 802	22 547	4 143 (c)	26 690

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- a. Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 avril 2009, les actionnaires ont approuvé les propositions du Directoire relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2008. En conséquence, le dividende a été fixé à 1,40 euro par action. Vivendi a donné à ses actionnaires la possibilité de choisir le paiement en actions ou en numéraire de leur dividende versé au titre de l'exercice 2008.
 - Pour le paiement en actions, le prix d'émission unitaire des actions Vivendi avait été fixé à 17 euros. A l'issue de la période de choix, 55,47 % des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions, ce qui représente un renforcement des fonds propres de Vivendi d'un montant de 904 millions d'euros. L'augmentation de capital correspondante a été constatée le 4 juin 2009.
 - Le paiement en numéraire pour un montant de 735 millions d'euros a été effectué à compter du 4 juin 2009.
- b. Incidence du programme de rachat d'actions propres d'Activision Blizzard autorisé par son conseil d'administration le 5 novembre 2008. Se reporter à la note 2.2 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 211 du Document de référence 2008).
- c. Dont écart de conversion cumulé de 194 millions d'euros.

Semestre clos le 30 juin 2008 (non audité)

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 164 743	6 406	7 332	(2)	9 209	134	(2 737)	6 606	20 342	1 900	22 242
Dividendes versés par Vivendi SA (1,30 euro par action)	-	-	-	-	(1 515)	-	-	(1 515)	(1 515)	-	(1 515)
Exercice de plans de stock-options	117	1	1	-	-	-	-	-	2	-	2
Autres opérations avec les actionnaires	424	2	-	-	26	-	-	26	28	-	28
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	541	3	1	-	(1 489)	-	-	(1 489)	(1 485)	-	(1 485)
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(435)	(435)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	47	47
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(388)	(388)
Résultat net	-	-	-	-	1 222	-	-	1 222	1 222	595	1 817
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	342	(109)	(867)	(634)	(634)	2	(632)
Charges et produits comptabilisés sur la période	-	-	-	-	1 564	(109)	(867)	588	588	597	1 185
Variations de la période	541	3	1	-	75	(109)	(867)	(901)	(897)	209	(688)
SITUATION AU 30 JUIN 2008	1 165 284	6 409	7 333	(2)	9 284	25	(3 604)	5 705	19 445	2 109 ^(a)	21 554

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

a. Dont écart de conversion cumulé de -63 millions d'euros.

Exercice 2008

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA								Intérêts minoritaires	Total capitaux propres	
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Actions d'auto- contrôle	Réserves et autres			Capitaux propres, part du groupe			
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social			Réserves	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion				Total
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2007	1 164 743	6 406	7 332	(2)	9 209	134	(2 737)	6 606	20 342	1 900	22 242
Dividendes versés par Vivendi SA (1,30 euro par action)	-	-	-	-	(1 515)	-	-	(1 515)	(1 515)	-	(1 515)
Exercice de plans de stock-options	348	2	4	-	-	-	-	-	6	-	6
Plans d'épargne groupe (24 juillet 2008)	4 494	25	70	-	-	-	-	-	95	-	95
Autres opérations avec les actionnaires	612	3	-	-	40	-	-	40	43	-	43
Dividendes et autres opérations avec les actionnaires de Vivendi SA	5 454	30	74	-	(1 475)	-	-	(1 475)	(1 371)	-	(1 371)
Création d'Activision Blizzard (9 juillet 2008)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 399	1 399
Dividendes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(440)	(440)
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(69)	-	-	(69)	(69)	4	(65)
Opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	(69)	-	-	(69)	(69)	963	894
Résultat net	-	-	-	-	2 603	-	-	2 603	2 603	1 096	3 699
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	302	(151)	969	1 120	1 120	42	1 162
Charges et produits comptabilisés sur la période	-	-	-	-	2 905	(151)	969	3 723	3 723	1 138	4 861
Variations de la période	5 454	30	74	-	1 361	(151)	969	2 179	2 283	2 101	4 384
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	1 170 197	6 436	7 406	(2)	10 570 (a)	(17)	(1 768)	8 785	22 625	4 001 (b)	26 626

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Les réserves sont essentiellement constituées du cumul des résultats des exercices antérieurs non distribués et du résultat net, part du groupe de l'exercice 2008.
- Dont écart de conversion cumulé de -24 millions d'euros.

Tableau des charges et produits comptabilisés condensés

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2009 (non audité)			Semestre clos le 30 juin 2008 (non audité)			Exercice clos le 31 décembre 2008		
	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires	Total	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires	Total	Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	Intérêts minoritaires	Total
Résultat net	1 188	775	1 963	1 222	595	1 817	2 603	1 096	3 699
Ecarts de conversion	(192) (a)	171	(21)	(867) (a)	(11)	(878)	969 (a)	66	1 035
Actifs disponibles à la vente	(1)	(1)	(2)	(75)	-	(75)	(85)	-	(85)
<i>Evaluation à la juste valeur</i>	(1)	(1)	(2)	7	-	7	(2)	-	(2)
<i>Reclassement dans le résultat de la période lors de la cession</i>	-	-	-	(82)	-	(82)	(83)	-	(83)
Instruments de couverture de flux de trésorerie	(39)	(16)	(55)	(33)	20	(13)	(91)	(37)	(128)
Instruments dérivés de couverture d'un investissement net	(18)	-	(18)	8	-	8	9	-	9
Effet d'impôts	7	6	13	(9)	(7)	(16)	16	13	29
Gains (pertes) latents, nets	(51)	(11)	(62)	(109)	13	(96)	(151)	(24)	(175)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres liés aux sociétés mises en équivalence	-	-	-	(3)	-	(3)	(3)	-	(3)
Ecarts de réévaluation des actifs	-	-	-	345	-	345	341	(b)	341
Autres	16	-	16	-	-	-	(36)	-	(36)
Autres impacts sur les réserves	16	-	16	342	-	342	302	-	302
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(227)	160	(67)	(634)	2	(632)	1 120	42	1 162
CHARGES ET PRODUITS COMPTABILISÉS SUR LA PÉRIODE	961	935	1 896	588	597	1 185	3 723	1 138	4 861

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

- Comprend la variation des écarts de conversion au titre de la participation dans NBC Universal de respectivement 17 millions d'euros au premier semestre 2009, -426 millions d'euros au premier semestre 2008 et 160 millions d'euros en 2008.
- Correspond à l'écart de réévaluation positif des actifs et passifs de Neuf Cegetel. Se reporter à la note 2.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 209 et suivantes du Document de référence 2008).

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 26 août 2009, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier semestre clos le 30 juin 2009. Ils ont été soumis au Comité d'audit du 27 août 2009.

Les états financiers condensés non audités du premier semestre de l'exercice 2009 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 19 mars 2009 sous le numéro D.09-0139 (« Document de référence 2008 », pages 181 et suivantes).

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Comptes intermédiaires

Les comptes condensés intermédiaires du premier semestre de l'exercice 2009 sont présentés et ont été préparés sur la base des dispositions de la norme IAS 34 « Information financière intermédiaire », telle qu'adoptée dans l'Union Européenne (UE) et publiée par l'IASB (International Accounting Standards Board). Ainsi, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 1.2 infra, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (se référer notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de ces états financiers, pages 190 et suivantes du Document de référence 2008) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages au personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS

Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2009

Les nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1^{er} janvier 2009, décrites dans la note 1.5 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 208 du Document de référence 2008), qui trouvent à s'appliquer à compter du premier semestre clos le 30 juin 2009, n'ont pas eu d'incidence matérielle sur les comptes de Vivendi.

Application anticipée des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées à compter du 1^{er} janvier 2009

Les normes IFRS 3 - Regroupements d'entreprises, et IAS 27 - Etats financiers consolidés et individuels, révisées ont été publiées par l'IASB le 10 janvier 2008, adoptées dans l'UE le 3 juin 2009, et publiées au Journal officiel de l'UE le 12 juin 2009. Elles sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2010. Toutefois, Vivendi a choisi de les appliquer par anticipation dans ses états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2009. Conformément aux dispositions des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées, dans le cas d'une acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, Vivendi comptabilise l'excédent entre le coût d'acquisition et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis en déduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA.

Au 30 juin 2009, l'incidence de l'adoption anticipée des normes IFRS 3 et IAS 27 révisées sur les états financiers condensés du premier semestre clos le 30 juin 2009 concerne principalement le traitement des opérations de rachat de ses propres actions par Activision Blizzard, qui sont comptabilisées en déduction des capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA à hauteur de l'excédent entre le coût d'acquisition (402 millions d'euros) et la valeur comptable des intérêts minoritaires correspondants (78 millions d'euros) et ne donnent donc pas lieu à un écart d'acquisition additionnel.

Note 2 Information sectorielle

L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de cinq métiers de la communication : Activision Blizzard (se reporter à la note a. infra), Universal Music Group, SFR (se reporter à la note b. infra), Groupe Maroc Telecom et Groupe Canal+.

Comptes de résultat

2e trimestre clos le 30 juin 2009

(en millions d'euros)	Activision Blizzard (a)	Universal Music Group	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	762	981	3 108	658	1 137	-	2	-	6 648
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	2	4	7	2	-	-	(15)	-
Chiffre d'affaires	762	983	3 112	665	1 139	-	2	(15)	6 648
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(492)	(863)	(2 080)	(274)	(865)	(28)	(4)	15	(4 591)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(24)	-	(9)	-	(5)	(1)	-	-	(39)
EBITDA	246	120	1 023	391	269	(29)	(2)	-	2 018
Coûts de restructuration	(1)	(14)	1	-	-	(2)	-	-	(16)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	8	(6)	-	(3)	-	-	-	(1)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	(1)	(3)	-	41	-	-	37
Amortissements d'immobilisations corporelles	(15)	(13)	(201)	(61)	(25)	(1)	-	-	(316)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(35)	-	(130)	(27)	(23)	-	(1)	-	(216)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	195	101	686	300	218	9	(3)	-	1 506
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(30)	(74)	(24)	(5)	(8)	-	-	-	(141)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	165	27	662	295	210	9	(3)	-	1 365
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									45
Coût du financement									(112)
Produits perçus des investissements financiers									2
Autres charges et produits financiers									7
Impôt sur les résultats									(190)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									1 117
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									711
Intérêts minoritaires									406

2e trimestre clos le 30 juin 2008

(en millions d'euros)	Activision Blizzard (a)	Universal Music Group	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	223	1 007	2 986	630	1 139	-	3	-	5 988
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	4	1	10	-	-	(1)	(14)	-
Chiffre d'affaires	223	1 011	2 987	640	1 139	-	2	(14)	5 988
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(169)	(833)	(1 899)	(243)	(916)	(38)	(14)	14	(4 098)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	-	(3)	(12)	(1)	(4)	(2)	-	-	(22)
EBITDA	54	175	1 076	396	219	(40)	(12)	-	1 868
Coûts de restructuration	-	(17)	(10)	-	-	(1)	-	-	(28)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	1	(1)	-	-	-	-	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	1	-	1	-	(2)	13	2	-	15
Amortissements d'immobilisations corporelles	(10)	(11)	(220)	(61)	(23)	-	-	-	(325)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(3)	-	(130)	(19)	(13)	-	(1)	-	(166)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	42	148	716	316	181	(28)	(11)	-	1 364
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(62)	(23)	(6)	(7)	-	-	-	(98)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(21)	-	(1)	-	-	-	-	(22)
Résultat opérationnel (EBIT)	42	65	693	309	174	(28)	(11)	-	1 244
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence									50
Coût du financement									(97)
Produits perçus des investissements financiers									2
Autres charges et produits financiers									12
Impôt sur les résultats									(264)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession									-
Résultat net									947
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									667
Intérêts minoritaires									280

Semestre clos le 30 juin 2009

(en millions d'euros)	Activision Blizzard (a)	Universal Music Group	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 493	2 002	6 135	1 291	2 254	-	3	-	13 178
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	7	5	14	4	-	-	(30)	-
Chiffre d'affaires	1 493	2 009	6 140	1 305	2 258	-	3	(30)	13 178
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(971)	(1 750)	(4 142)	(535)	(1 687)	(64)	(13)	30	(9 132)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(47)	4	(15)	(1)	(6)	1	-	-	(64)
EBITDA	475	263	1 983	769	565	(63)	(10)	-	3 982
Coûts de restructuration	(14)	(37)	(3)	-	-	(2)	-	-	(56)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	8	(7)	-	(3)	-	-	-	(2)
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	-	-	(3)	-	38	-	-	35
Amortissements d'immobilisations corporelles	(30)	(23)	(402)	(131)	(53)	(1)	-	-	(640)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(58)	-	(275)	(49)	(37)	-	(1)	-	(420)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	373	211	1 296	586	472	(28)	(11)	-	2 899
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(66)	(148)	(49)	(11)	(15)	-	-	-	(289)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat opérationnel (EBIT)	307	63	1 247	575	457	(28)	(11)	-	2 610
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	71
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(220)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(86)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(415)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	1 963
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									1 188
Intérêts minoritaires									775

Semestre clos le 30 juin 2008

(en millions d'euros)	Activision Blizzard (a)	Universal Music Group	SFR (b)	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	444	2 039	5 285	1 242	2 255	-	3	-	11 268
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	-	5	4	12	(1)	-	(1)	(19)	-
Chiffre d'affaires	444	2 044	5 289	1 254	2 254	-	2	(19)	11 268
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(336)	(1 746)	(3 343)	(507)	(1 819)	(72)	(21)	19	(7 825)
Charges relatives aux stock-options et autres rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	7	10	(14)	(2)	(6)	21	-	-	16
EBITDA	115	308	1 932	745	429	(51)	(19)	-	3 459
Coûts de restructuration	-	(29)	(10)	1	-	-	-	-	(38)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	1	(1)	3	-	-	-	-	3
Autres éléments opérationnels non récurrents	1	1	1	(1)	(1)	14	-	-	15
Amortissements d'immobilisations corporelles	(20)	(22)	(353)	(124)	(50)	(2)	-	-	(571)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(4)	-	(229)	(40)	(27)	-	(1)	-	(301)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	92	259	1 340	584	351	(39)	(20)	-	2 567
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(126)	(30)	(12)	(15)	-	-	-	(183)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(21)	-	(1)	-	-	-	-	(22)
Résultat opérationnel (EBIT)	92	112	1 310	571	336	(39)	(20)	-	2 362
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	135
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	(134)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Autres charges et produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	(10)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	(540)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	-	-	-	-	-	-	-	-	1 817
<i>Dont</i>									
Résultat net, part du groupe									1 222
Intérêts minoritaires									595

- a. Le 9 juillet 2008, Vivendi Games a fusionné avec Activision qui a été renommée Activision Blizzard. A cette date, Vivendi détenait un bloc de contrôle de 54,47 % (non dilué) dans Activision Blizzard. Au plan comptable, Vivendi Games est considérée comme étant l'acquéreur d'Activision, et par là même, les chiffres présentés au titre d'Activision Blizzard correspondent : (a) du 1^{er} janvier au 9 juillet 2008, aux données historiques de Vivendi Games ; et (b) à compter du 10 juillet 2008, aux activités combinées d'Activision et de Vivendi Games. Au 30 juin 2009, Vivendi détient 56,06 % non-dilué d'Activision Blizzard.

- b. En raison de l'acquisition par SFR au cours du deuxième trimestre 2008 de 60,15 % du capital de Neuf Cegetel qu'il ne détenait pas, cette société est consolidée par intégration globale par SFR à compter du 15 avril 2008.

Au 30 juin 2009, la quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence comprend principalement la quote-part dans le résultat net de NBC Unive^{rs}al pour 43 millions d'euros au deuxième trimestre 2009 (contre 66 millions d'euros au deuxième trimestre 2008) et 72 millions d'euros au premier semestre 2009 (contre 118 millions d'euros au premier semestre 2008). Cette participation est classée dans le secteur opérationnel Holding & Corporate.

Pour la période allant du 1^{er} janvier au 14 avril 2008, la quote-part dans le résultat net de Neuf Cegetel s'est élevée à 18 millions d'euros. Cette participation était classée dans le secteur opérationnel SFR jusqu'au 14 avril 2008.

Bilan

(en millions d'euros)	Activision Blizzard	Universal Music Group	SFR	Groupe Maroc Telecom	Groupe Canal+	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Total Vivendi
30 juin 2009								
Actifs sectoriels (a)	4 148	8 244	19 702	5 080	7 270	4 414	72	48 930
<i>Dont titres mis en équivalence (b)</i>	-	32	52	-	1	4 259	-	4 344
Actifs non alloués (c)								4 994
Total Actif								53 924
Passifs sectoriels (d)	841	2 437	6 705	1 288	2 681	436	11	14 399
Passifs non alloués (e)								12 835
Total Passif								27 234
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	18	19	585	144	105	-	1	872
Investissements industriels, nets (capex, net) (f)	17	16	954	226	148	1	1	1 363

En outre, des informations par secteur opérationnel sont présentées dans les notes suivantes : note 7 « Ecart d'acquisition » et note 8 « Actifs et engagements contractuels de contenus ».

- Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les actifs de contenus, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence, les actifs financiers, les stocks et les créances d'exploitation et autres.
- Le secteur opérationnel Holding & Corporate comprend la participation de 20 % dans NBC Universal (se reporter à la note 9).
- Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs, les impôts courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs détenus en vue de la vente.
- Les passifs sectoriels comprennent les provisions, les autres passifs non courants et les dettes d'exploitation.
- Les passifs non alloués comprennent les emprunts et autres passifs financiers, les impôts différés passifs, les impôts courants ainsi que les passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 3 Charges et produits des activités financières

Coût du financement

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2008
	2009	2008	2009	2008	
Charges d'intérêts sur les emprunts	122	124	243	190	450
Produits d'intérêts de la trésorerie	(10)	(27)	(23)	(56)	(96)
Coût du financement au taux d'intérêt nominal	112	97	220	134	354
<i>Effet du coût amorti sur les emprunts</i>	<i>3</i>	<i>8</i>	<i>7</i>	<i>17</i>	<i>16</i>
Coût du financement au taux d'intérêt effectif	115	105	227	151	370

L'effet du coût amorti sur les emprunts est comptabilisé en autres charges financières (se reporter ci-après). Cet effet représente l'écart entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'intérêt effectif.

Autres charges et produits financiers

(en millions d'euros)	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2008
	2009	2008	2009	2008	
Plus-value de cession d'activités	16	1	16	2	2 332
<i>Dont plus-value liée à la dilution de 45,53 % de Vivendi dans Vivendi Games dans le cadre de la création d'Activision Blizzard</i>	-	-	-	-	2 318
Moins-value de cession d'activités	16	(68)	(3)	(68)	(100)
<i>Dont ajustements bilantiels liés à l'acquisition de Neuf Cegetel par SFR</i>	-	(68)	-	(68)	(77)
Plus-value de cession d'investissements financiers	1	86	2	97	100
<i>Dont plus-value liée au remboursement anticipé de l'emprunt obligataire échangeable en actions Sogecable</i>	-	83	-	83	83
Moins-value de cession d'investissements financiers	(8)	(4)	(13)	(5)	(134)
Dépréciation de la participation minoritaire dans NBC Universal	-	-	-	-	(1 503)
Composante financière du coût des régimes d'avantages au personnel	(6)	(8)	(12)	(14)	(28)
Effet du coût amorti sur les emprunts	(3)	(8)	(7)	(17)	(16)
Variation de valeur des instruments dérivés	7	16	(8)	5	(37)
Effet de désactualisation des actifs et des passifs	(16)	-	(35)	(11)	(45)
Autres	-	(3)	(26)	1	10
Autres charges et produits financiers	7	12	(86)	(10)	579

Note 4 Impôt

(en millions d'euros) (Charge)/produit d'impôt :	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2008
	2009	2008	2009	2008	
Incidence du régime du bénéfice mondial consolidé	133 (a)	79	265 (a)	158	56
Autres composantes de l'impôt	(323)	(343)	(680)	(698)	(1 107)
Impôt sur les résultats	(190)	(264)	(415)	(540)	(1 051)

- a. En 2009, correspondent respectivement à 25 % et 50 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2010. Pour mémoire, en 2008, l'économie d'impôt attendue en 2009 était en diminution compte tenu de l'anticipation de l'utilisation par SFR en 2009 des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel. Par décision en date du 13 mars 2009, l'agrément visé à l'article 209 quinquiés du Code Général des Impôts (régime du bénéfice mondial consolidé) a été renouvelé pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Il est rappelé que le régime fiscal du bénéfice mondial consolidé permet à Vivendi de consolider fiscalement ses pertes et profits avec les pertes et profits des sociétés du groupe contrôlées directement ou indirectement à 50 % au moins, situées tant en France qu'à l'étranger, ainsi que Canal+ SA. Se reporter à la note 6.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 222 du Document de référence 2008).

Il est rappelé que le groupe fiscal américain de Vivendi a fait l'objet d'un contrôle fiscal portant sur les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004. Le contrôle sur place s'est terminé le 30 juin 2009. A l'occasion de ce contrôle, Vivendi a déposé une réclamation qui a été accueillie favorablement par les autorités fiscales. En conséquence, le montant des déficits ordinaires reportables du groupe fiscal américain a été majoré, toutes choses égales par ailleurs, d'un montant de 975 millions de dollars américains.

Note 5 Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Note	2e trimestres clos le 30 juin		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31 décembre 2008
		2009	2008	2009	2008	
Résultat net, part du groupe (a)		711	667	1 188	1 222	2 603
<i>Ajustements</i>						
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		141	98	289	183	653
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (a)		-	22	-	22	40
Autres charges et produits financiers (a)	3	(7)	(12)	86	10	(579)
Variation de l'actif d'impôt différé lié au bénéfice mondial consolidé		(79)	69	(158)	138	378
Eléments non récurrents de l'impôt		207	(2)	389 (b)	2	26
Impôt sur les ajustements		(41)	(41)	(104)	(74)	(273)
Intérêts minoritaires sur les ajustements		(114)	(44)	(223) (b)	(49)	(113)
Résultat net ajusté		818	757	1 467	1 454	2 735

- Tels que présentés au compte de résultat condensé.
- Correspond à l'élimination du reversement de l'actif d'impôt différé lié à l'utilisation en 2009 par SFR des déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel (218 millions d'euros pour la quote-part du groupe et 171 millions d'euros pour celle de l'actionnaire minoritaire de SFR). Pour mémoire, ces déficits ordinaires reportés par Neuf Cegetel ont été intégralement reconnus à son bilan par SFR (807 millions d'euros) en date du 15 avril 2008 dans le cadre de l'affectation du prix d'acquisition de Neuf Cegetel. Se reporter à la note 6 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 222 et suivantes du Document de référence 2008).

Note 6 Résultat par action

	2e trimestres clos le 30 juin				Semestres clos le 30 juin				Exercice clos le 31 décembre	
	2009		2008		2009		2008		2008	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat (en millions d'euros)										
Résultat net, part du groupe	711	709 (a)	667	667	1 188	1 183 (a)	1 222	1 222	2 603	2 606 (a)
Résultat net ajusté	818	815 (a)	757	757	1 467	1 461 (a)	1 454	1 454	2 735	2 735
Nombre d'actions (en millions)										
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (b)	1 185,7	1 185,7	1 165,1	1 165,1	1 177,9	1 177,9	1 164,9	1 164,9	1 167,1	1 167,1
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	1,6	-	4,9	-	1,7	-	5,2	-	4,1
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 185,7	1 187,3	1 165,1	1 170,0	1 177,9	1 179,6	1 164,9	1 170,1	1 167,1	1 171,2
Résultat par action (en euros)										
Résultat net, part du groupe par action	0,60	0,60	0,57	0,57	1,01	1,00	1,05	1,04	2,23	2,23
Résultat net ajusté par action	0,69	0,69	0,65	0,65	1,25	1,24	1,25	1,24	2,34	2,34

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- Comprend l'effet dilutif potentiel des plans de stock-option et des plans d'attribution gratuite d'actions Activision Blizzard.
- Net des titres d'autocontrôle (141 052 titres au 30 juin 2009).

Note 7 Ecarts d'acquisition

(en millions d'euros)	30 juin 2009	31 décembre 2008
Ecarts d'acquisition, bruts	33 838	33 778
Pertes de valeur	(11 165)	(11 166)
Ecarts d'acquisition	22 673	22 612

Variation des écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	Ecarts d'acquisition au 31 décembre 2008	Variation de valeur des engagements d'achat d'intérêts minoritaires	Regroupements d'entreprises	Cessions, variation des écarts de conversion et autres	Ecarts d'acquisition au 30 juin 2009
Activision Blizzard	2 161	-	3	1	2 165
<i>Dont Activision</i>	2 113	-	3	1	2 117
<i>Dont Blizzard</i>	44	-	-	-	44
<i>Dont Distribution</i>	4	-	-	-	4
Universal Music Group	4 406	-	(5)	15	4 416
SFR	9 050	-	44	(1)	9 093
<i>Dont Mobile</i>	6 907	-	44	(1)	6 950
<i>Dont Internet haut débit et fixe</i>	2 143	-	-	-	2 143
Groupe Maroc Telecom	1 968	(7)	-	(3)	1 958
Groupe Canal+	5 027	(18)	-	2	5 011
<i>Dont Canal+ France</i>	4 709	(18)	-	-	4 691
<i>Dont StudioCanal</i>	164	-	-	2	166
Activités non stratégiques et autres	-	-	30	-	30
Total	22 612	(25)	72	14	22 673

Au cours du quatrième trimestre 2008, Vivendi a examiné la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT) ou groupes d'UGT, et s'est assuré que la valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT excédait leur valeur nette comptable, y inclus les écarts d'acquisition. A l'issue de cet examen, la Direction de Vivendi a conclu que la valeur recouvrable de chaque UGT ou groupe d'UGT testés excédait sa valeur comptable au 31 décembre 2008. Eu égard à l'évolution des conditions économiques et au comportement volatile des marchés financiers sur la période récente, Vivendi s'est assuré qu'il n'existait pas au 30 juin 2009 d'indicateurs susceptibles de laisser penser qu'une UGT ou un groupe d'UGT avait perdu de sa valeur à cette date. La Direction de Vivendi a conclu à l'absence d'éléments indiquant une réduction de la valeur des UGT ou groupes d'UGT par rapport au 31 décembre 2008. En outre, Vivendi procédera au réexamen annuel de la valeur comptable des écarts d'acquisition et des autres immobilisations incorporelles au cours du quatrième trimestre 2009.

Note 8 Actifs et engagements contractuels de contenus

8.1 Actifs de contenus

(en millions d'euros)	30 juin 2009			31 décembre 2008
	Actifs de contenus, bruts	Amortissements cumulés et pertes de valeur	Actifs de contenus	Actifs de contenus
Franchises internes et autres actifs de contenus liés aux jeux	1 245	(250)	995	1 031
Avances versées au titre des jeux	75	-	75	73
Droits et catalogues musicaux	5 937	(3 704)	2 233	2 339
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux	516	-	516	459
Contrats de merchandising et de services aux artistes	53	(15)	38	36
Coût des films et des programmes télévisuels	4 993	(4 228)	765	716
Droits de diffusion d'événements sportifs	54	-	54	285
Actifs de contenus	12 873	(8 197)	4 676	4 939
Déduction des actifs de contenus courants	(784)	15	(769)	(927)
Actifs de contenus non courants	12 089	(8 182)	3 907	4 012

Variation des principaux actifs de contenus

(en millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2009
Franchises internes et autres actifs de contenus liés aux jeux en début de période	1 031
Dotations aux amortissements, nettes (a)	(121)
Acquisitions/Développements internes	64
Variation des écarts de conversion et autres	21
Franchises internes et autres actifs de contenus liés aux jeux en fin de période	995

- a. Dont 63 millions d'euros classés en « amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises » dans le compte de résultat.

(en millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2009
Avances versées au titre des jeux en début de période	73
Avances versées, brutes	70
Recouvrements d'avances, nets	(68)
Avances versées au titre des jeux en fin de période	75

(en millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2009
Droits et catalogues musicaux en début de période	2 339
Dotations aux amortissements, nettes (a)	(143)
Regroupements d'entreprises	15
Acquisitions de catalogues	10
Variation des écarts de conversion et autres	12
Droits et catalogues musicaux en fin de période	2 233

- a. Ces dotations aux amortissements sont classées en « amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises » dans le compte de résultat.

(en millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2009
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux en début de période	459
Paiements aux artistes et autres ayants droit musicaux	352
Regroupements d'entreprises	1
Recouvrement d'avances, net	(306)
Variation des écarts de conversion et autres	10
Avances aux artistes et autres ayants droit musicaux en fin de période	516

(en millions d'euros)

	Semestre clos le 30 juin 2009
Coûts des films et des programmes télévisuels en début de période	716
Acquisition de coproductions et de catalogues	27
Consommation des coproductions et des catalogues	(33)
Acquisition de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	422
Consommation de droits de diffusion de films et programmes télévisuels	(365)
Regroupements d'entreprises	4
Autres	(6)
Coûts des films et des programmes télévisuels en fin de période	765

(en millions d'euros)	Semestre clos le 30 juin 2009
Droits de diffusion d'événements sportifs en début de période	285
Acquisition de droits (a)	315
Activation de droits, nette (a)	(250)
Consommation des droits à la diffusion (b)	(293)
Autres	(3)
Droits de diffusion d'événements sportifs en fin de période	54

- a. Les droits sont activés à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de l'évènement sportif concerné. Lors de la facturation par le tiers, les droits précédemment activés et non encore consommés sont reclassés en droits acquis. L'activation de droits, nette correspond aux droits activés, diminués des droits transférés en droits acquis et des droits consommés avant leur facturation.
- b. Au 30 juin 2009, les droits de diffusion du Championnat de Ligue 1 de football pour la saison 2008-2009 ont été intégralement consommés. Les droits correspondants à la saison 2009-2010 seront activés à l'ouverture de la fenêtre de diffusion, soit le 1^{er} juillet 2009 pour un montant de 465 millions d'euros.

8.2 Engagements contractuels de contenus

Engagements donnés enregistrés au bilan : passifs de contenus

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2009	31 décembre 2008
Redevances aux artistes et autres ayants droit musicaux	1 271	1 380
Redevances au titre des jeux	21	58
Droits de diffusion de films et programmes	251	258
Droits de diffusion d'événements sportifs	48 (a)	359
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	111	138
Total des passifs de contenus	1 702	2 193

- a. L'évolution des droits de diffusion d'événements sportifs enregistrés au bilan correspond essentiellement à la consommation des droits relatifs à la retransmission du Championnat de France de Ligue 1 pour la saison 2008-2009. Les trois saisons restantes sont présentées en engagements donnés non enregistrés au bilan (se reporter *infra*).

Engagements donnés/(reçus) non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2009	31 décembre 2008
Droits de diffusion de films et programmes (a)	2 621	3 008
Droits de diffusion d'événements sportifs	1 698 (b)	1 721
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	983	1 089
Total donnés	5 302	5 818
Droits de diffusion de films et programmes	(60)	(57)
Droits de diffusion d'événements sportifs	(32)	(35)
Contrats d'emploi, talents créatifs et autres	non chiffrables	
Autres	(123)	(11)
Total reçus	(215)	(103)
Total net	5 087	5 715

- a. Le montant des provisions comptabilisées au titre de ces droits s'établit à 360 millions d'euros au 30 juin 2009 (contre 389 millions d'euros au 31 décembre 2008).
- b. Correspond essentiellement aux droits relatifs à la retransmission du Championnat de France de football de Ligue 1 remportés par Groupe Canal+ en février 2008 pour les trois saisons restantes, à savoir 2009-2010 à 2011-2012 au prix de 465 millions d'euros par saison. Ces engagements seront comptabilisés au bilan à l'ouverture de la fenêtre de diffusion de chaque saison ou dès le premier paiement.

Note 9 Titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Pourcentage de contrôle		Valeur des sociétés mises en équivalence	
	30 juin 2009	31 décembre 2008	30 juin 2009	31 décembre 2008
NBC Universal	20,0%	20,0%	4 259	4 342
Autres	na*	na*	85	99
			4 344	4 441

na* : non applicable

Variation des titres mis en équivalence

(en millions d'euros)	Valeur au 31 décembre 2008	Pertes de valeur	Quote-part dans le résultat net de la période	Dividendes perçus	Variation des écarts de conversion et autres	Valeur au 30 juin 2009
NBC Universal	4 342	-	72	(171)	16 (a)	4 259
Autres	99	(9)	(1)	-	(4)	85
	4 441	(9)	71	(171)	12	4 344

- a. Comprend la variation des écarts de conversion pour 17 millions d'euros.

A fin 2008, Vivendi a mis en œuvre avec l'aide d'un expert indépendant un test de dépréciation de sa participation de 20 % dans NBC Universal, afin de déterminer si sa valeur recouvrable était supérieure à sa valeur comptable. Dans ce cadre, la valeur recouvrable a été déterminée au moyen des méthodes usuelles d'évaluation (DCF et comparables boursiers) en utilisant des paramètres financiers cohérents avec ceux des exercices précédents. La Direction de Vivendi a constaté que la valeur recouvrable ainsi déterminée était inférieure à la valeur comptable, ce qui a conduit à comptabiliser une dépréciation de la participation dans NBC Universal à hauteur de 2,1 milliards de dollars US (soit 1 503 millions d'euros) au 31 décembre 2008. Sur la base d'une étude réalisée en interne, Vivendi s'est assuré qu'au 30 juin 2009 sa participation de 20 % dans NBC Universal n'avait pas perdu de sa valeur à cette date par rapport au 31 décembre 2008. Vivendi procédera fin 2009 au réexamen annuel de la valeur comptable de cette participation.

Note 10 Actifs financiers

(en millions d'euros)	30 juin 2009	31 décembre 2008
Actifs financiers disponibles à la vente	50	72
Instruments financiers dérivés	12	99
Autres actifs financiers à la juste valeur par compte de résultat	123	128
Actifs financiers évalués à la juste valeur	185	299
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts	44	30
Autres prêts et créances (a)	572	666
Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance	1	1
Actifs financiers comptabilisés au coût amorti	617	697
Actifs financiers	802	996
Déduction des actifs financiers à court terme	(201)	(287)
Actifs financiers non courants	601	709

- a. Comprend notamment les dépôts relatifs aux opérations de location/sous-location d'équipements technologiques qualifiés (QTE) de SFR pour 367 millions d'euros au 30 juin 2009 (contre 462 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Note 11 Provisions

(en millions d'euros)	Note	31 décembre 2008	Dotations	Utilisations	Reprises	Regroupements d'entreprises	Cessions, variations des écarts de conversion et autres	30 juin 2009
Régimes d'avantages au personnel		418	8	(26)	3	-	13	416
Plans de rémunérations fondés sur des instruments de capitaux propres	13	97	22	(47)	(17)	-	(1)	54
Autres provisions salariales		76	2	(10)	-	-	1	69
Avantages au personnel		591	32	(83)	(14)	-	13	539
Coûts de restructuration		151	52	(63)	(34)	-	(15)	91
Litiges	17	384	20	(28)	(27)	(1)	(1)	347
Pertes sur contrats long terme		565	1	(40)	-	-	8	534
Passifs liés à des cessions		137	-	(1)	(2)	-	-	134
Provision pour remise en état des sites		104	5	-	-	-	-	109
Autres provisions		372	43	(34)	(27)	(1)	6	359
Total Provisions		2 304	153	(249)	(104)	(2)	11	2 113
Déduction des provisions courantes		(719)	(77)	135	75	-	(4)	(590)
Provisions non courantes		1 585	76	(114)	(29)	(2)	7	1 523

Note 12 Régimes d'avantages au personnel

La charge comptabilisée sur les premiers semestres 2009 et 2008 au titre des régimes à prestations définies se détaille comme suit :

(en millions d'euros)	Semestres clos le 30 juin							
	2009		2008		2009		2008	
	Prestations de retraite		Prestations complémentaires		Total			
Coût des services rendus	6	5	-	-	6	5		
Amortissement des pertes/(gains) actuariels	-	1	-	-	-	1		
Amortissement du coût des services rendus passés	-	-	-	-	-	-		
Effet des réductions/règlements	-	1	-	-	-	1		
Ajustement lié au plafonnement de l'actif	-	-	-	-	-	-		
Incidence sur les charges administratives et commerciales	6	7	-	-	6	7		
Effet de désactualisation des passifs actuariels	13	20	4	4	17	24		
Rendement attendu des actifs de couverture	(5)	(10)	-	-	(5)	(10)		
Incidence sur les autres charges et produits financiers	8	10	4	4	12	14		
Charge de la période	14	17	4	4	18	21		

Note 13 Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

13.1 Incidences des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres

Incidences sur le compte de résultat

(en millions d'euros)		Semestres clos le 30 juin		Exercice clos le 31
Charge/(produit)	Note	2009	2008	décembre 2008
Options de souscription d'actions, actions gratuites et actions de performance		14	18	33
"Stock Appreciation Rights" (SAR) et "Restricted Stock Units" (RSU)		(17)	(54)	(64)
Plans d'épargne groupe		7	10	10
Instruments fondés sur la valeur de Vivendi	13.2	4	(26)	(21)
Options de souscription d'actions, actions gratuites et actions de performance Activision Blizzard		46	na*	50
Options de souscription d'actions et actions gratuites Blizzard dénouées par remise de numéraire		22	3	22
Instruments fondés sur la valeur d'Activision Blizzard	13.3	68	3	72
"Equity Units" fondés sur la valeur d'UMG		-	3	(4)
Actions gratuites Neuf Cegetel dénouées par remise de numéraire		8	4	11
SOUS-TOTAL (y compris coûts capitalisés par Activision Blizzard)		80	(16)	58
<i>Dont</i>				
<i>Instruments dénoués par émission d'actions</i>		67	28	93
<i>Instruments dénoués par remise de numéraire</i>		13	(44)	(35)
(-) Quote-part de coûts capitalisés par Activision Blizzard (a)		(16)	na*	(17)
CHARGES/(PRODUITS) RELATIFS AUX STOCK-OPTIONS ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES		64	(16)	41

na* : non applicable

- a. Au cours du premier semestre 2009, 24 millions d'euros ont été capitalisés (19 millions d'euros sur l'exercice 2008) et 8 millions d'euros ont été amortis (2 millions d'euros sur l'exercice 2008), soit un impact net de 16 millions d'euros (17 millions d'euros sur l'exercice 2008).

Incidences sur le bilan

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2009	31 décembre 2008
"Stock Appreciation Rights" (SAR) et "Restricted Stock Units" (RSU)		13	30
"Equity Units" fondés sur la valeur d'UMG (a)		-	47
Options de souscription d'actions et actions gratuites fondées sur la valeur de Blizzard (b)		41	20
Provisions au titre des instruments dénoués par remise de numéraire	11	54	97
Actions gratuites Neuf Cegetel (c)		111	144
Dettes d'exploitation au titre des instruments dénoués par remise de numéraire		111	144
PASSIFS AU TITRE DES INSTRUMENTS DENOUES PAR REMISE DE NUMERAIRE		165	241

- a. A l'issue du dernier versement de 65 millions de dollars (46 millions d'euros) effectué en janvier 2009, il ne reste plus d'engagement au titre du plan de rémunération à long terme chez UMG. Se reporter à la note 21.4 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 260 du Document de référence 2008).
- b. Se reporter à la note 21.3.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 259 du Document de référence 2008).
- c. Pour mémoire, dans le cadre de la prise de contrôle de Neuf Cegetel par SFR, Vivendi a repris les plans existants de Neuf Cegetel. SFR a également conclu avec la quasi-intégralité des titulaires d'actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux et salariés de Neuf Cegetel des promesses croisées d'achat et de cession de ces actions. Se reporter à la note 21.5 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 261 du Document de référence 2008). Suite à la fusion-absorption de Neuf Cegetel par SFR le 30 mars 2009, lesdites promesses ont été maintenues, permettant à Vivendi d'acquiescer, à terme, 0,3 % du capital de SFR. Au cours du premier semestre 2009, 83 millions d'euros ont été versés aux bénéficiaires des plans d'attribution gratuite d'actions de Neuf Cegetel.

13.2 Plans attribués par Vivendi au cours du premier semestre 2009

Caractéristiques des plans attribués par Vivendi au premier semestre 2009

Sur le premier semestre 2009, Vivendi a mis en œuvre des plans d'attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance, quel que soit le lieu de résidence fiscale des bénéficiaires, ainsi que des plans de souscription d'actions réservés à ses salariés et retraités (plan d'épargne groupe et plan à effet de levier).

En outre, pour une description détaillée des plans mis en œuvre antérieurement au 1^{er} janvier 2009 et leur traitement comptable, se reporter aux notes 1.3.11 et 21 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2008 (respectivement pages 206 et 207, puis 249 et suivantes).

Plans d'attributions d'options de souscription d'actions et d'actions de performance

	Plan d'options de souscription d'actions	Plan d'attribution d'actions de performance
Date d'attribution	16 avril	16 avril
<i>Données à la date d'attribution :</i>		
Prix d'exercice de l'instrument (en euros)	20,02	na*
Maturité (en années)	10	2
Durée de vie estimée (en années)	6,5	2
Nombre d'instruments attribués	6 561 120	567 001
Cours de l'action (en euros)	19,57	19,57
Volatilité	29%	na*
Taux d'intérêt sans risque	3,09%	na*
Taux de dividendes estimé	7,15%	7,15%
Coefficient de réalisation des objectifs (a)	100%	100%
Coût de l'incessibilité (en % du cours de l'action à la date d'attribution)	na*	17,58%
Juste valeur de l'instrument à la date d'attribution après décote (en euros)	2,34	13,23
Juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions d'euros)	15	8

na* : non applicable.

- a. L'acquisition des options de souscription d'actions ainsi que des actions de performance est soumise à la réalisation de conditions de performance incluant désormais un indicateur extérieur à la société. Ces conditions sont pondérées comme suit : résultat net ajusté (50 %), flux de trésorerie opérationnels (CFFO) (30 %), et performance du titre Vivendi par rapport à trois indices boursiers : DJ Stoxx Media, DJ Stoxx Telco et CAC 40 (20 %).

Plan d'épargne groupe

	Plan d'épargne groupe	Plan à effet de levier Europe et Maroc (a)
Date d'octroi des droits	6 juillet	6 juillet
Prix de souscription (en euros)	14,61	14,61
Effet de levier	na*	10
Durée d'indisponibilité (en années)	5	5
<i>Données à la date d'octroi :</i>		
Cours de l'action (en euros)	16,77	16,77
Nombre d'actions souscrites (b)	1 185 031	3 474 580
Montant souscrit (en millions d'euros)	17	51
Taux de dividendes estimé	8,35%	8,35%
Taux d'intérêt sans risque	2,50%	2,50%
Taux d'emprunt 5 ans in fine	6,90%	6,90%
Juste valeur de l'avantage par action avant décote d'incessibilité (en euros)	2,2	2,2
Coût de l'incessibilité (en % du cours de l'action à la date d'octroi)	12,0%	12,0%
Juste valeur de l'avantage par action souscrite à la date d'octroi (en euros)	0,2	2,0
Juste valeur du plan à la date d'octroi (en millions d'euros)	ns**	7

na* : non applicable

ns** : non significatif

- a. Le plan à effet de levier proposé en juin 2009 permet à la quasi-totalité des salariés et retraités de Vivendi et de ses filiales françaises et étrangères de souscrire des actions Vivendi via une augmentation de capital réservée en bénéficiant d'une décote à la souscription et in fine de la plus-value (déterminée selon les modalités prévues au règlement des plans) attachée à 10 actions pour une action souscrite. Un établissement financier mandaté par Vivendi assure la couverture de cette opération.
- b. Compte tenu des souscriptions réalisées dans le cadre du plan classique et du plan à effet de levier (Europe, Maroc, Etats-Unis et Allemagne), le capital a été augmenté le 30 juillet 2009 pour un montant total s'élevant à 27 millions d'euros.

Par ailleurs, aux Etats-Unis, les salariés ont souscrit 141 063 actions dans des conditions spécifiques liées à la réglementation locale et, en Allemagne, les salariés ont souscrit 61 605 SAR (équivalent économique du plan à effet de levier avec un dénouement en numéraire).

Opérations sur les plans en cours intervenues depuis le 1^{er} janvier 2009

Instruments dénoués par émission d'actions

	Options de souscription d'actions			Actions de performance		
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (en euros)	Valeur intrinsèque totale (en millions d'euros)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'actions en cours	Durée résiduelle moyenne avant émission des actions (en années)
Solde au 31 décembre 2008	43 284 077	28,2			986 827	
Attribuées	6 561 120	20,0			567 001	
Exercées	(116 220) (a)	13,0			(453 023)	
Echues	(12 680)	72,8			-	
Annulées	(286 940)	27,4			(21 688)	
Solde au 30 juin 2009	49 429 357	27,2	10,7	5,8	1 079 117	1,4
Exercables au 30 juin 2009	31 359 095	28,4	10,7		-	
Acquises au 30 juin 2009	32 094 695	28,4	10,7		51 101	

- a. Le cours moyen de l'action Vivendi aux dates d'exercices des options de souscription s'établissait à 19,02 euros.

Instruments dénoués par remise de numéraire

	SAR (y compris ADS convertis en mai 2006)			RSU		
	Nombre de SAR en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des SAR en cours (en dollars US)	Valeur intrinsèque totale (en millions de dollars US)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre de RSU en cours	Durée résiduelle moyenne avant attribution (en années)
Solde au 31 décembre 2008	20 379 337	51,8			302 732	
Exercées	-	-			(5 125)	
Echues	(3 657 424)	61,5			-	
Annulées	(13 947)	46,5			(3 827)	
Solde au 30 juin 2009	16 707 966	49,7	4,7	2,2	293 780	-
Exercables au 30 juin 2009	15 584 166	50,3	4,7		-	
Acquises au 30 juin 2009	15 612 166	50,3	4,7		293 780	

13.3 Plans attribués par Activision Blizzard au cours du premier semestre 2009

Caractéristiques des plans attribués par Activision Blizzard au premier semestre 2009

	Plans d'options de souscription d'actions
<i>Moyennes pondérées des données à la date d'attribution : (a)</i>	
Prix d'exercice de l'instrument (en dollars US)	11,49
Maturité (en années)	10
Durée de vie estimée (en années)	6,67
Nombre d'instruments attribués	3 193 500
Cours de l'action (en dollars US)	11,49
Volatilité	55%
Taux d'intérêt sans risque	3,33%
Taux de dividendes estimé	0%
Moyenne pondérée de la juste valeur de l'instrument à la date d'attribution (en dollars US) (a)	5,86
Moyenne pondérée de la juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions de dollars US) (a)	19

- a. Correspond à la moyenne pondérée par le nombre d'instruments de chaque attribution effectuée au cours du premier semestre clos le 30 juin 2009.

	Plans d'attribution gratuite d'actions
<i>Moyennes pondérées des données à la date d'attribution : (a)</i>	
Maturité (en années)	3
Nombre d'instruments attribués	578 530
Cours de l'action (en dollars US)	11,55
Taux de dividendes estimé	0%
Moyenne pondérée de la juste valeur de l'instrument à la date d'attribution (en dollars US) (a)	11,55
Moyenne pondérée de la juste valeur du plan à la date d'attribution (en millions de dollars US) (a)	7

- a. Correspond à la moyenne pondérée par le nombre d'instruments de chaque attribution effectuée au cours du premier semestre clos le 30 juin 2009.

Opérations sur les plans en cours intervenues depuis le 1^{er} janvier 2009

	Options de souscription d'actions			Actions gratuites		
	Nombre d'options en cours	Prix d'exercice moyen pondéré des options en cours (en dollars US)	Valeur intrinsèque totale (en millions de dollars US)	Durée de vie contractuelle résiduelle moyenne pondérée (en années)	Nombre d'actions en cours	Durée résiduelle moyenne avant émission des actions (en années)
Solde au 31 décembre 2008	97 841 005	6,5			10 267 104	
Attribuées	3 193 500	11,5			578 530	
Exercées	(20 424 919) (a)	2,4			(874 347)	
Annulées	(686 828)	9,3			(87 424)	
Solde au 30 juin 2009	79 922 758	7,8	424	6,3	9 883 863	1,9
Exercibles au 30 juin 2009	46 754 957	5,3	347		-	
Acquises au 30 juin 2009	46 754 957	5,3	347		65 000	

- a. Le cours moyen de l'action Activision Blizzard aux dates d'exercices des options de souscription s'établissait à 11,49 dollars US.

Note 14 Emprunts et autres passifs financiers

Analyse des emprunts et autres passifs financiers à long terme

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt nominal (%)	Taux d'intérêt effectif (%)	Échéance	30 juin 2009	31 décembre 2008
Opérations de location financement	-	-	2010 - 2013	28	39
Emprunts garantis (a)				28	39
<u>Emprunts obligataires</u>					
Emprunt de 1,1 milliard d'euros (janvier 2009) (c)	7,75%	7,69%	janvier 2014	1 120 (b)	-
Emprunt de 700 millions d'euros (octobre 2006) (c)	Euribor 3 mois +0,50%	-	octobre 2011	700	700
Emprunt de 700 millions d'euros (octobre 2006) (c)	4,50%	5,47%	octobre 2013	700 (d)	500
Emprunt de 630 millions d'euros (avril 2005) (c)	3,63%	3,63%	avril 2010	- (e)	630
Emprunt de 600 millions d'euros (février 2005) (c)	3,88%	3,94%	février 2012	600	600
Emprunt de 700 millions de dollars (avril 2008)	5,75%	6,06%	avril 2013	501 (f)	501
Emprunt de 700 millions de dollars (avril 2008)	6,63%	6,85%	avril 2018	501 (f)	501
<i>Sous-total : Emprunts obligataires Vivendi SA</i>				<u>4 122</u>	<u>3 432</u>
SFR - Emprunt de 1 milliard d'euros (juillet 2005) (c)	3,38%	4,14%	juillet 2012	1 000 (g)	800
<u>Emprunts bancaires</u>					
Emprunt de 6 milliards de dirhams - tranche B : 4 milliards	TMP BDT 5 ans +1,15%	-	décembre 2011	-	178
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros	Euribor +0,250%	-	avril 2012	150	860
Ligne de crédit de 2 milliards d'euros	Euribor +0,250%	-	août 2013	-	990
<i>Sous-total : Emprunts bancaires Vivendi SA</i>				<u>150</u>	<u>2 028</u>
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros	Euribor +0,175%	-	avril 2011	530	1 200
Ligne de crédit de 450 millions d'euros	Euribor +0,160%	-	novembre 2012	450	450
Crédit syndiqué ("Club Deal") tranche A	Euribor +0,400%	-	juillet 2010	248	247
Programmes de titrisation	Euribor +0,400%	-	mars 2011	280	300
Financement structuré ("UK lease")	Euribor +0,400%	-	novembre 2010	100	100
Autres	-	-	na*	49	55
<i>Sous-total : Emprunts bancaires SFR</i>				<u>1 657</u>	<u>2 352</u>
<u>Autres</u>	-	-	na*	72	97
Emprunts non garantis				7 001	8 709
Valeur de remboursement des emprunts				7 029	8 748
Effet cumulé du coût amorti	na*	-	na*	(44)	(18)
Emprunts				6 985	8 730
Options de vente accordées à TF1 et M6 sur leur participation de 15 % dans Canal+ France	na*	-	février 2010	- (e)	1 104
Autres options de vente accordées à divers tiers par Groupe Canal+ et SFR	na*	-	-	12	14
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires				12	1 118
Valeur des autres instruments dérivés	na*	-	-	200	127
Emprunts et autres passifs financiers à long terme				7 197	9 975

na* : non applicable.

- La dette est considérée comme garantie lorsque le(s) créancier(s) est/sont protégé(s) par le nantissement d'actifs de l'emprunteur et/ou de ses garants.
- En janvier 2009, Vivendi SA a procédé au placement d'un nouvel emprunt obligataire d'un milliard d'euros pour optimiser la structure de la dette et en accroître la maturité moyenne. Libellé en euros, cet emprunt est à taux fixe, d'une durée de 5 ans, assorti d'un coupon de 7,75 % et émis à un prix de 99,727 %, soit un rendement de 7,82 %.
- En avril 2009, Vivendi SA a procédé au placement d'une nouvelle tranche de 120 millions d'euros, assimilable à cet emprunt obligataire. Libellée en euros, cette nouvelle tranche est assortie d'un coupon de 7,75 % et émise à un prix de 107,579 % du nominal, soit un rendement de 5,86 %.
- Ces obligations, cotées à la bourse du Luxembourg, contiennent les clauses usuelles en matière de rang (clause de pari passu), d'interdiction de consentir des sûretés (negative pledge) et de cas de défaut.
- En janvier 2009, Vivendi SA a mis en place une nouvelle tranche de 200 millions d'euros assimilable à la souche obligataire de 500 millions d'euros à échéance 2013 émise en octobre 2006. Libellée en euros, cette nouvelle tranche est assortie d'un coupon de 4,5 % et émise à un prix de 87,550 % du nominal, soit un rendement de 7,738 %.

- e. Cette ligne a été reclassée en Emprunts et autres passifs financiers à court terme.
- f. Au 30 juin 2009, la valeur de remboursement de ces obligations émises en dollars en avril 2008 a été calculée en utilisant le taux de change euro/dollar US à la clôture, soit 1,40 euro/dollar US (inchangé par rapport au 31 décembre 2008).
- g. Le 14 janvier 2009, SFR a procédé au placement d'une augmentation de 200 millions d'euros de son emprunt obligataire de 800 millions d'euros à échéance 2012, émis en juillet 2005 et abondé de 200 millions d'euros une première fois en mai 2008. Libellée en euros, cette nouvelle tranche assimilable à la souche obligataire 2012 est assortie d'un coupon de 3,375 % et émise à un prix de 94,212 % du nominal, soit un rendement de 5,236 %.

Analyse des emprunts et autres passifs financiers à court terme

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt nominal (%)	Échéance	30 juin 2009	31 décembre 2008
Part court terme des opérations de location financement	-	-	24	28
Emprunts garantis (a)			24	28
Billets de trésorerie Vivendi SA	Eonia +0,25%	juillet 2009	561	315
Billets de trésorerie SFR	Eonia +0,22%	août 2009	749	343
Part à court terme des emprunts à long terme				
Emprunt de 630 millions d'euros (avril 2005) Vivendi SA	3,63%	avril 2010	630	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	206
Autres emprunts	-	-	106	103
Découvert bancaire et facilité de caisse Maroc Telecom (b)	4,68%	(b)	464	-
Autres	-	-	426	531
Emprunts non garantis			2 936	1 498
Valeur de remboursement des emprunts			2 960	1 526
Effet cumulé du coût amorti	-	-	(6)	(4)
Emprunts			2 954	1 522
Options de vente accordées à TF1 et M6 sur leur participation de 15 % dans Canal+ France	na*	février 2010	1 122	-
Options de vente accordées à divers tiers par Groupe Canal+ et SFR	na*	-	23	29
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires			1 145	29
Valeur des autres instruments dérivés	na*	-	41	104
Emprunts et autres passifs financiers à court terme			4 140	1 655

na* : aucun intérêt n'est comptabilisé au titre des autres passifs financiers

- a. La dette est considérée comme garantie lorsque le(s) créancier(s) est/sont protégé(s) par le nantissement d'actifs de l'emprunteur et/ou de ses garants.
- b. Maroc Telecom SA a obtenu un découvert bancaire (échéance 31 décembre 2009) et une facilité de caisse (échéance 30 juin 2010) pour un montant total de 6 milliards de dirhams. Au 30 juin 2009, ils sont tirés à hauteur de 5,2 milliards de dirhams.

Paielements futurs minimums liés aux emprunts et autres passifs financiers

Le tableau ci-après présente les valeurs nettes comptables des emprunts et autres passifs financiers telles que présentées au bilan consolidé et les flux de trésorerie futurs non actualisés tels que définis dans les échéanciers contractuels :

(en millions d'euros)	30 juin 2009		31 décembre 2008	
	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale
Valeur de remboursement des emprunts	7 029	7 029	8 748	8 748
Effet cumulé du coût amorti	(44)	-	(18)	-
Intérêts à payer (a)	-	1 277	-	1 305
Emprunts	6 985	8 306	8 730	10 053
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	12	12	1 118	1 153
Valeur des autres instruments dérivés	200	200	127	127
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	7 197	8 518	9 975	11 333
Valeur de remboursement des emprunts	2 960	2 960	1 526	1 526
Effet cumulé du coût amorti	(6)	-	(4)	-
Intérêts à payer (a)	-	43	-	45
Emprunts	2 954	3 003	1 522	1 571
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	1 145	1 145	29	29
Valeur des autres instruments dérivés	41	41	104	104
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	4 140	4 189	1 655	1 704
Emprunts et autres passifs financiers	11 337	12 707	11 630	13 037

- a. Les intérêts à payer au titre des emprunts à taux variables ont été estimés sur la base des taux applicables respectivement au 30 juin 2009 et au 31 décembre 2008.

Description des principaux covenants financiers

Vivendi et sa filiale SFR sont sujets à certains covenants financiers qui leur imposent de maintenir différents ratios calculés semestriellement décrits ci-dessous. Au 30 juin 2009, ils respectaient ces ratios financiers.

Emprunts bancaires

Au niveau de Vivendi, les deux emprunts bancaires syndiqués de deux milliards d'euros chacun (mis en place en avril 2005 et août 2006) ainsi que le crédit de 2 milliards (mis en place en février 2008 et composé de deux tranches) contiennent des clauses usuelles de cas de défaut ainsi que des engagements qui lui imposent certaines restrictions notamment en matière de constitution de sûretés et d'opérations de cession et de fusion. En outre, leur maintien est soumis au respect du ratio financier calculé semestriellement Endettement financier net proportionnel¹ (*Financial Net Debt*) sur EBITDA proportionnel² (*Proportionate EBITDA*) qui doit être au maximum de 3 pendant la durée des emprunts. Le non-respect de ce ratio pourrait entraîner le remboursement anticipé des crédits s'ils étaient tirés ou leur annulation. Au 30 juin 2009, Vivendi SA respectait ces ratios financiers.

Chez SFR, les trois lignes de crédit de respectivement 1,2 milliard d'euros, 450 millions d'euros et 850 millions d'euros sont assorties de clauses usuelles de défaut et de restrictions en matière de condition de sûretés et d'opérations de fusion et de cession. Leur octroi est en outre conditionné au maintien de l'un ou l'autre des actionnaires actuels de SFR. Par ailleurs, SFR doit respecter deux ratios financiers, calculés semestriellement : un ratio maximal d'endettement financier net sur EBITDA consolidé de 3,5 et un ratio minimum de résultat des activités ordinaires (*Consolidated EFO*) sur les coûts nets du financement consolidé de 3. En outre, les emprunts bancaires issus de la fusion avec Neuf Cegetel (un crédit syndiqué (*Club deal*) de 740 millions d'euros, un programme de titrisation de 280 millions d'euros et un financement structuré (*UK lease*) de 100 millions d'euros) comportent des clauses de défaut et de limitations habituelles pour ce type de crédit. Les clauses de covenants financiers, de réorganisation interne et de changement de contrôle des contrats de ces emprunts ont été alignées sur celles de SFR. Le non-respect de ces ratios financiers constituerait un cas de défaut, pouvant entraîner notamment l'annulation ou le remboursement anticipé des différents emprunts. Au 30 juin 2009, SFR respectait ces ratios financiers.

¹ Correspond à l'endettement financier net du groupe Vivendi moins la part de l'endettement financier net correspondant à la participation des actionnaires minoritaires dans SFR, Groupe Maroc Telecom et Activision Blizzard.

² Correspond à l'EBITDA du groupe Vivendi moins la part de l'EBITDA correspondant à la participation des actionnaires minoritaires dans SFR, Groupe Maroc Telecom et Activision Blizzard auquel s'ajoutent les dividendes reçus de sociétés qui ne sont pas consolidées par intégration globale ou proportionnelle.

Le renouvellement des lignes de crédit bancaires lorsqu'elles sont tirées ainsi que l'exécution du programme de titrisation sont soumis à un certain nombre d'engagements répétés de la part de l'émetteur sur sa capacité à remplir ses obligations financières.

Emprunts obligataires

Les emprunts obligataires émis par Vivendi (4,8 milliards d'euros au 30 juin 2009) et sa filiale SFR (1 milliard d'euros au 30 juin 2009) contiennent des clauses habituelles de cas de défaut, d'engagement de ne pas constituer de sûretés au titre d'une quelconque dette obligataire (*negative pledge*) et en matière de rang (clause de *pari-passu*). En outre, les emprunts obligataires émis depuis 2006 par Vivendi SA pour un total de 3,5 milliards d'euros contiennent une clause de changement de contrôle qui s'appliquerait si à la suite d'un tel événement leur note était dégradée en dessous du niveau d'investissement (Baa3/BBB-).

Note 15 Engagements

La présente note se lit en complément des informations relatives aux engagements donnés et reçus et aux actifs et passifs éventuels au 31 décembre 2008, tels que décrits dans la note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (pages 277 et suivantes du Document de référence 2008). Les principaux engagements contractés sur le premier semestre 2009 sont décrits ci-après :

15.1 Obligations contractuelles

(en millions d'euros)	Note	30 juin 2009	31 décembre 2008
Emprunts et autres passifs financiers	14	12 707	13 037
Passifs de contenus	8	1 702	2 193
Sous-total : Paiements futurs minimums liés aux éléments enregistrés au bilan consolidé		14 409	15 230
Obligations contractuelles de contenus	8	5 087	5 715
Contrats commerciaux		2 198	1 514
Locations et sous-locations simples		1 967	2 055
Sous-total : Éléments non enregistrés au bilan consolidé		9 252	9 284
Total obligations contractuelles		23 661	24 514

Détail des contrats commerciaux non enregistrés au bilan

(en millions d'euros)	Paiements futurs minimums au	
	30 juin 2009	31 décembre 2008
Capacités satellitaires	651	734
Engagements d'investissements	1 461 (a)	640
Autres	175	203
Engagements donnés	2 287	1 577
Capacités satellitaires	(63)	(58)
Autres	(26)	(5)
Engagements reçus	(89)	(63)
Total net	2 198	1 514

- a. Le 21 mai 2009, Maroc Telecom a signé une troisième convention d'investissement avec l'État marocain. Aux termes de cette convention, Maroc Telecom s'engage à réaliser sur les années 2009 - 2011 un programme d'investissements de 10,5 milliards de dirhams (soit environ 930 millions d'euros). Ces investissements, consacrés à l'extension des infrastructures et à leur modernisation, comprennent notamment des investissements dédiés à la couverture des régions rurales et montagneuses enclavées dans le cadre du programme d'accès aux télécommunications « PACTE ». Plus de 7 300 localités seront ainsi desservies à l'horizon 2011.

Détail des locations et sous-locations non enregistrées au bilan

(en millions d'euros)	Loyers futurs minimums au	
	30 juin 2009	31 décembre 2008
Constructions	1 986	2 100
Autres	46	41
Locations	2 032	2 141
Constructions	(65)	(86)
Sous-locations	(65)	(86)
Total net	1 967	2 055

15.2 Autres engagements contractés dans le cadre de l'activité courante

Engagements liés à l'obtention du bénéfice mondial consolidé : Par décision en date du 13 mars 2009, l'agrément visé à l'article 209 quinquies du Code Général des Impôts (régime du bénéfice mondial consolidé) a été renouvelé pour la période courant du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2011. Dans ce cadre, Vivendi s'est engagé à poursuivre les engagements pris par le passé, notamment en matière d'aide à la création d'emplois.

Le groupe n'a pas contracté d'autre engagement significatif au cours du premier semestre 2009 dans le cadre de l'activité courante.

15.3 Engagements contractés dans le cadre de la cession ou de l'acquisition d'actifs

Dans le cadre de la sortie anticipée des engagements locatifs liés aux trois derniers immeubles (Lindencorso, Anthropolis/Grindelwaldweg, Dianapark) en Allemagne intervenue fin novembre 2007 : Vivendi est resté garant des obligations de paiement des loyers des sociétés cédées pour 344 millions d'euros (jusqu'au 31 décembre 2026). Vivendi a en outre apporté des garanties usuelles, aux acquéreurs, notamment fiscales. En contrepartie, Vivendi a reçu un nantissement sur la trésorerie des sociétés cédées à hauteur de 118 millions d'euros, ainsi qu'une contre-garantie donnée par l'acquéreur des sociétés à hauteur de 200 millions d'euros. En conclusion, l'exposition économique de Vivendi à ces garanties est désormais couverte. En outre, aux termes d'un accord intervenu en juin 2009 avec les acquéreurs, Vivendi recevra, à partir d'un compte nanti en sa faveur, un produit complémentaire de 40 millions d'euros en décembre 2009 auquel pourra s'ajouter un montant de 10 millions d'euros dépendant des conditions de la réorganisation de la structure. En contrepartie, les dates de dénouement des opérations correspondantes ont été portées au plus tard aux 31 décembre 2012 (Anthropolis/Grindelwaldweg), 31 mars 2016 (Dianapark) et 31 décembre 2016 (Lindencorso).

Note 16 Opérations avec les parties liées

La présente note se lit en complément des informations relatives aux opérations avec les parties liées au 31 décembre 2008, tels que décrits dans la note 25 des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2008 (pages 274 et suivantes).

Au 30 juin 2009, à la connaissance de la société, aucune des opérations avec les parties liées présentées ci-après n'est susceptible d'avoir une incidence significative sur le résultat, l'activité ou la situation financière du groupe.

Pour mémoire, les parties liées du groupe comprennent les entreprises sur lesquelles le groupe exerce le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable (coentreprises et sociétés mises en équivalence), les actionnaires qui exercent un contrôle conjoint sur les coentreprises du groupe, les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, les mandataires sociaux, dirigeants et administrateurs du groupe, ainsi que les sociétés dans lesquelles ceux-ci exercent le contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable, ou détiennent un droit de vote significatif. Il n'existe aucun lien familial entre les parties liées.

Au cours du premier semestre 2009, les principales parties liées de Vivendi sont les sociétés consolidées par mise en équivalence, à savoir NBC Universal ainsi que les actionnaires minoritaires qui exercent une influence notable sur les filiales du groupe, à savoir Vodafone, actionnaire à 44 % de SFR, le Royaume du Maroc, actionnaire à 30 % de Groupe Maroc Telecom et Lagardère, actionnaire à 20 % de Canal+ France.

Les principales opérations réalisées avec des parties liées au cours du premier semestre 2009 sont les suivantes :

- **Accord de refinancement de NBC Universal** : Dans le cadre d'un accord de refinancement signé en février 2009, les actionnaires de NBC Universal s'étaient engagés à financer NBC Universal. Ces financements devaient permettre à NBC Universal de refinancer la partie de sa dette, qui s'élevait à 1 670 millions de dollars, excédant environ 1 200 millions de dollars, dans le cas où NBC Universal ne

serait pas parvenu à refinancer ce montant avec des prêteurs externes avant août 2009. En août 2009, NBC Universal a finalisé le refinancement de sa dette, mettant ainsi fin à l'engagement de Vivendi.

- **Indemnité conditionnelle de départ du Président du Directoire :** Comme indiqué à la note 25.1 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2008 (page 275 du Document de référence 2008), le Conseil de surveillance de Vivendi, dans sa séance du 26 février 2009, a pris acte de la renonciation par M. Jean-Bernard Lévy, Président du Directoire, à son contrat de travail à l'occasion du renouvellement de son mandat le 27 avril 2009, conformément aux recommandations de l'AFEP-MEDEF sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées, examinées lors de la réunion commune du Comité du gouvernement d'entreprise et du Comité des Ressources Humaines du 19 novembre 2008 et approuvées par le Conseil de surveillance du 18 décembre 2008.

Le Conseil de surveillance, dans sa même séance, a arrêté les éléments relatifs à la rémunération et aux avantages en nature attribués au Président du Directoire et ceux à raison de la cessation de ses fonctions. Ces derniers ont été approuvés lors de l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2009, en application des dispositions de l'article L.225-90-1. Le détail de ces éléments figure aux sections 3.2.2.1 et 3.2.2.2 (pages 107 et 108) du Chapitre 3 du Document de référence 2008.

Note 17 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont partie (demandeur ou défendeur) est présentée dans le Document de référence 2008 (pages 286 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 26 août 2009, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du premier semestre clos le 30 juin 2009.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Securities class action aux Etats-Unis

Depuis le 18 juillet 2002, seize recours ont été déposés contre Vivendi, Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal du District sud de New York et le tribunal du District central de Californie. Le tribunal de New York a décidé, le 30 septembre 2002, de regrouper ces réclamations sous la forme d'un recours unique « In re Vivendi Universal SA Securities Litigation » qu'il a placé sous sa juridiction. Les plaignants reprochent aux défendeurs d'avoir enfreint, entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002, certaines dispositions du Securities Act de 1933 et du Securities Exchange Act de 1934 notamment en matière de communication financière. Le 7 janvier 2003, ils ont formé un recours collectif dit « consolidated class action », susceptible de bénéficier à d'éventuels groupes d'actionnaires réclamant des dommages et intérêts pour un montant indéterminé. Vivendi conteste ces griefs et n'a pas pris de provisions dans ses comptes.

La procédure de recherche de preuves, d'échanges de documents et d'auditions des témoins (« Discovery ») s'est achevée le 30 juin 2007.

En parallèle, le juge a décidé le 22 mars 2007, dans le cadre de la procédure de certification des plaignants potentiels (« class certification »), que les personnes de nationalité américaine, française, anglaise et hollandaise ayant acheté ou acquis des actions ordinaires ou des American Depositary Shares (ADS) Vivendi (anciennement Vivendi Universal S.A.) entre le 30 octobre 2000 et le 14 août 2002 pourraient intervenir dans cette action collective. Vivendi a fait appel de cette décision le 9 avril 2007. Le 8 mai 2007, la Cour d'appel fédérale pour le Second Circuit a rejeté la demande d'examen, à ce stade de la procédure, de la demande d'appel formée par Vivendi et certains plaignants contre la décision de certification. Le 6 août 2007, Vivendi a déposé un recours contre cette décision devant la Cour Suprême des Etats-Unis. Ce recours a été rejeté le 9 octobre 2007.

Le 12 mars 2008, Vivendi a soumis au juge une demande de révision de sa décision de certification en ce qu'elle incluait les personnes de nationalité française dans la classe des plaignants potentiels. Le 31 mars 2009, le juge a rejeté cette demande. Le 14 avril 2009, Vivendi a déposé des conclusions devant la Cour d'appel du Second Circuit afin que celle-ci accepte d'examiner un appel de cette décision.

Depuis la décision du 22 mars 2007, plusieurs actions nouvelles à titre individuel ont été initiées contre Vivendi sur les mêmes fondements. Le 14 décembre 2007, le juge a décidé de consolider ces actions individuelles avec la class action. Le procès doit commencer à New York à la fin du mois de septembre 2009.

Elektrim Telekomunikacja

Vivendi est aujourd'hui actionnaire à hauteur de 51 % dans Elektrim Telekomunikacja Sp. z o. o. (Telco) et Carcom Warszawa (Carcom), deux sociétés de droit polonais qui ont acquis directement et indirectement 51 % du capital de Polska Telefonia Cyfrowa Sp. Z.o.o. (PTC), un des

premiers opérateurs de téléphonie mobile en Pologne. Ces participations font l'objet de nombreux contentieux dont les principales mises à jour figurent ci-après.

Procédure d'exequatur de la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004

Le 18 janvier 2007, à la suite du pourvoi de Telco, la Cour de cassation polonaise a cassé, pour vice de procédure et sans examen au fond, la décision des juges du fond polonais autorisant l'exequatur de la sentence arbitrale rendue à Vienne le 26 novembre 2004. L'affaire a été renvoyée devant le Tribunal de première instance de Varsovie.

Le 18 juin 2008, le Tribunal de Varsovie a reconnu la sentence arbitrale de Vienne du 26 novembre 2004, y compris le quatrième point décidant que le « tribunal arbitral n'a pas juridiction sur Telco et que toutes les revendications de Deutsche Telekom (DT) envers Telco ne peuvent être poursuivies dans cette procédure arbitrale ». Telco et DT ont fait appel de cette décision. Le 10 décembre 2008, la Cour d'appel de Varsovie a décidé de saisir, pour avis, les autorités autrichiennes sur les effets de la sentence en droit autrichien. Le 5 mai 2009, le Ministère de la Justice autrichien a confirmé que la sentence arbitrale de Vienne ne produisait aucun effet sur Telco en droit autrichien.

Procédure arbitrale devant la London Court of International Arbitration (LCIA)

Le 22 août 2003, Vivendi et Vivendi Telecom International SA (VTI) ont déposé une demande d'arbitrage devant la London Court of International Arbitration (LCIA) à l'encontre d'Elektrim, Telco et Carcom. Ce litige porte essentiellement sur les violations par Elektrim du *Third Amended and Restated Investment Agreement* conclu le 3 septembre 2001 entre Elektrim, Telco, Carcom, Vivendi et VTI et qui régit les conditions de l'investissement de Vivendi et les relations entre Vivendi et Elektrim au sein de Telco et Carcom (le « Pacte »).

Le 22 mai 2006, le tribunal arbitral LCIA a rendu une sentence partielle confirmant la validité du Pacte qui était contestée par Elektrim. Le 18 septembre 2008, la Cour d'appel de Varsovie a définitivement reconnu cette sentence en Pologne.

Le 19 mars 2008, le tribunal arbitral a rendu une sentence en faveur de Vivendi jugeant qu'Elektrim avait violé les principes fondamentaux du Pacte en agissant systématiquement contre les intérêts de Telco afin de servir ses propres intérêts et en refusant de reconnaître le droit de Telco au bénéfice économique des actions PTC. Toutes les demandes reconventionnelles d'Elektrim ont été rejetées.

Le 12 février 2009, le tribunal arbitral a rendu une sentence finale condamnant Elektrim à verser à Vivendi 1,876 milliard d'euros (majorés des intérêts courus depuis février 2005) en réparation du préjudice subi du fait des violations intentionnelles du Pacte par Elektrim.

Le 9 juillet 2009, le tribunal de première instance de Varsovie a refusé l'exequatur de la sentence finale. Vivendi va faire appel de cette décision.

Procédure en responsabilité civile d'Elektrim à l'encontre de Vivendi devant le tribunal de Varsovie

Le 4 octobre 2006, Elektrim a assigné Vivendi en responsabilité civile devant le tribunal de Varsovie, reprochant à Vivendi de l'avoir empêché de récupérer les titres PTC à la suite de la sentence de Vienne du 26 novembre 2004. Elektrim réclame des dommages et intérêts correspondant à la différence entre la valeur de marché de 48 % de PTC et le prix payé par DT à Elektrim à la suite de l'exercice de son option d'achat, estimés à environ 2,2 milliards d'euros. Le 5 janvier 2009, le Tribunal de Varsovie a débouté Elektrim de sa demande. Le 26 février 2009, le Tribunal de Varsovie a annulé sa décision et va donc réexaminer la demande d'Elektrim.

Compañía de Aguas de Aconquija et Vivendi contre la République d'Argentine

Le 20 août 2007, le Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) a rendu une sentence arbitrale en faveur de Vivendi et de sa filiale argentine Compañía de Aguas de Aconquija dans le cadre d'un contentieux né en 1996, relatif à la concession d'eau de la Province argentine de Tucuman, détenue en 1995 et résiliée en 1997. La sentence établit que les actes des autorités de la Province avaient porté atteinte aux droits de Vivendi et de sa filiale et contrevenaient aux dispositions du Traité franco-argentin de protection des investisseurs étrangers.

Le tribunal arbitral a accordé à Vivendi et à sa filiale 105 millions de dollars à titre de dommages, plus intérêts et frais. Le 13 décembre 2007, l'Etat argentin a déposé une demande d'annulation de la sentence arbitrale, en se fondant notamment sur un prétendu conflit d'intérêt concernant l'un des arbitres. Le 22 mai 2008, le CIRDI a nommé un comité ad hoc chargé de statuer sur cette demande d'annulation. La demande d'annulation a été examinée lors d'une audience qui s'est tenue du 15 au 17 juillet 2009.

Vivendi Deutschland contre FIG

A la suite d'une assignation en paiement du solde du prix de vente d'un immeuble déposée par CGIS BIM (filiale de Vivendi) contre la société FIG, cette dernière a, le 29 mai 2008, obtenu reconventionnellement de la Cour d'appel de Berlin, infirmant un jugement du Tribunal de Berlin, l'annulation de la vente. Vivendi a été condamné à récupérer l'immeuble et à payer des dommages-intérêts dont le montant n'est pas encore arrêté. Vivendi a fourni une garantie bancaire afin de pouvoir mener des négociations en vue d'un accord. Ces négociations n'ayant pu aboutir, CGIS BIM a contesté, le 3 septembre 2008, la régularité de l'exécution du jugement. Par décision de la Cour de Berlin en date du

8 octobre 2008, CGIS BIM a été déboutée de sa demande. Parallèlement, Vivendi a fait un recours de la décision devant la Cour Fédérale. Un arrêt de la Cour Régionale de Berlin en date du 23 avril 2009 a privé d'effets l'arrêt de la Cour d'appel du 29 mai 2008. Le 12 juin 2009, FIG a fait appel de cette décision devant la Cour d'appel de Berlin.

Une deuxième plainte, notifiée à CGIS le 3 mars 2009, a été déposée par FIG devant la Cour Régionale de Berlin afin d'obtenir des dommages-intérêts supplémentaires.

Réclamation de la société Centenary Holdings III Limited

Centenary Holdings III Limited (CH III), ancienne filiale de Seagram cédée en janvier 2004, a été mise en liquidation judiciaire en juillet 2005. Le 9 janvier 2009, le liquidateur de CH III a assigné certains de ses anciens administrateurs, Vivendi ainsi que ses anciens commissaires aux comptes. Agissant dans l'intérêt des créanciers de CH III, il soutient que les défendeurs auraient méconnu leurs obligations fiduciaires et leur devoir de conseil. Le 11 juin 2009, tous les défendeurs ont déposé leurs conclusions en réponse aux allégations du liquidateur.

Conseil de la concurrence – marché de la téléphonie mobile

La Chambre commerciale de la Cour de cassation, dans un arrêt du 29 juin 2007, a prononcé une cassation partielle de l'arrêt rendu le 12 décembre 2006 par la Cour d'appel de Paris ayant confirmé la condamnation de SFR par le Conseil de la concurrence, à une amende de 220 millions d'euros, en ce qu'il retenait des faits d'entente en raison d'échanges d'informations de 1997 à 2003 et infligeait, sur ce fondement, une sanction pécuniaire. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, autrement composée. Le 11 mars 2009, la Cour d'appel a confirmé les condamnations pécuniaires prononcées à l'encontre des trois opérateurs. Le 10 avril 2009, SFR a formé un pourvoi en cassation.

Plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange concernant le marché des terminaisons d'appels et de téléphonie mobile

Le Conseil de la concurrence (devenu Autorité de la concurrence) a été saisi d'une plainte de Bouygues Telecom contre SFR et Orange pour de prétendues pratiques anticoncurrentielles sur les marchés des terminaisons d'appels et de téléphonie mobile. Le 13 mars 2008, SFR a reçu une notification des griefs et a fait parvenir ses observations en réponse le 19 mai 2008. Le Conseil de la concurrence a rendu son rapport le 4 août 2008. Le 15 mai 2009, l'Autorité de la concurrence a décidé de surseoir à statuer sur la question du « ciseau tarifaire » et a renvoyé le dossier pour complément d'instruction.

Plainte de SFR contre Orange concernant l'offre « Unik 1 euro »

Le 5 décembre 2008, SFR a saisi le Conseil de la Concurrence d'une plainte pour abus de position dominante de la part d'Orange. SFR considère que l'offre « Unik 1 euro » constitue une pratique anticoncurrentielle. Le 2 avril 2009, l'Autorité de la concurrence a rejeté la demande de mesures conservatoires formulée par SFR mais a considéré qu'il y avait lieu de poursuivre l'instruction au fond.

Neuf Cegetel contre France Telecom sur la distribution de la chaîne Orange Foot

Le 27 juin 2008, Neuf Cegetel est intervenu à titre volontaire dans une action initiée par Free contre France Telecom relative à la distribution de la chaîne Orange Foot. Le 23 février 2009, le Tribunal de commerce a fait droit à la demande de Free et Neuf Cegetel et a considéré que l'offre Orange Foot, qui conditionne l'abonnement à la chaîne Orange Foot à la souscription d'un abonnement à l'offre ADSL Orange, constituait une vente subordonnée prohibée par le Code de la consommation. En conséquence, le Tribunal a enjoint à France Telecom de faire cesser la vente subordonnée de la chaîne Orange Foot d'ici un mois sous astreinte et a désigné un expert chargé d'établir un rapport sur le montant du préjudice subi par Neuf Cegetel et Free. Orange a saisi le Premier Président de la Cour d'appel de Paris en demandant la suspension de l'exécution provisoire du jugement. Le 31 mars 2009, cette demande a été rejetée. Orange a également interjeté appel sur le fond de l'affaire. Le 14 mai 2009, la Cour d'appel a infirmé le jugement du Tribunal et a rejeté les demandes de Neuf Cegetel et de Free, considérant que l'interdiction de la vente subordonnée se heurtait au régime institué par la Directive n°2005/29/CE du 11 mai 2005 relatives aux pratiques commerciales déloyales des entreprises vis-à-vis des consommateurs. SFR Neuf a formé un pourvoi en cassation.

Tenor contre Groupe SFR Cegetel, Groupe France Telecom et Bouygues Télécom

Tenor (association d'opérateurs fixes, devenue Etna) a saisi le Conseil de la concurrence de pratiques mises en oeuvre par France Telecom, Cegetel, SFR et Bouygues Télécom dans le secteur des télécoms. Le 14 octobre 2004, le Conseil de la concurrence a notamment condamné SFR pour abus de position dominante. Le 20 novembre 2004, SFR a fait appel. Le 12 avril 2005, la Cour d'appel a infirmé la décision du Conseil de la concurrence en considérant que les pratiques n'étaient pas établies. Le 29 avril 2005, Etna a formé un pourvoi en cassation contre cet arrêt. Le 10 mai 2006, la Cour de cassation a cassé l'arrêt au motif qu'il appartenait à la Cour de rechercher si les pratiques dénoncées avaient pour objet ou pour effet de fausser la concurrence. Le 2 avril 2008, la Cour d'appel de renvoi a rejeté les demandes formées par SFR. Le 30 avril 2008, SFR a formé un pourvoi en cassation. Le 3 mars 2009, la Cour de cassation a cassé l'arrêt du 2 avril 2008 en affirmant que les pratiques dites de « ciseaux tarifaires » ne pouvaient constituer en elles-mêmes des pratiques anticoncurrentielles et a renvoyé l'affaire devant la Cour d'appel de Paris autrement composée.

Recours de SFR contre l'ARCEP devant le Conseil d'Etat

Le 2 février 2009, SFR a déposé une requête sommaire devant le Conseil d'Etat pour contester la décision de l'ARCEP fixant les tarifs de gros du mobile. SFR soutient que cette décision est contraire au droit européen ainsi qu'à l'intérêt des consommateurs en prévoyant une asymétrie de prix des terminaisons d'appels favorable à Bouygues Telecom. Le 24 juillet 2009, le Conseil d'Etat a partiellement invalidé la décision de l'ARCEP en jugeant trop élevé le tarif applicable à Bouygues Telecom à partir de mi-2010.

Parabole Réunion

En juillet 2007, le groupe Parabole Réunion a introduit une procédure devant le tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice. Par jugement en date du 18 septembre 2007, le groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, sauf à proposer à Parabole Réunion leur remplacement par d'autres chaînes exclusives d'attractivité équivalente. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé le jugement et débouté la société Parabole Réunion de ses principales demandes. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Parabole Réunion a également introduit une demande d'arbitrage devant le Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris sur certaines questions relatives à l'auto-distribution de la chaîne Canal+ et demande à être indemnisé du prétendu préjudice subi. Le 12 décembre 2008, Groupe Canal+ a répondu en demandant la suspension de l'arbitrage dans l'attente d'une décision définitive sur sa demande d'exécution forcée du protocole du 30 mai 2008, affaire actuellement pendante devant le Tribunal de commerce de Paris et a proposé à Parabole Réunion un nouveau contrat à des conditions tarifaires non discriminatoires. Le 15 juin 2009, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de Parabole Réunion ainsi que les demandes reconventionnelles de Groupe Canal+. La sentence arbitrale est attendue pour le mois de septembre 2009.

Plainte de Vivendi contre France Telecom devant la Commission européenne pour abus de position dominante

Le 2 mars 2009, Vivendi a, conjointement avec Free, déposé une plainte devant la Commission européenne à l'encontre de France Telecom pour abus de position dominante. Vivendi et Free reprochent à France Telecom d'imposer des tarifs excessifs sur les offres d'accès à son réseau fixe ainsi que sur l'abonnement téléphonique. Au cours du mois de juillet 2009, Bouygues Telecom s'est joint à cette plainte.

Action collective contre Activision aux Etats-Unis

Au mois de février 2008, une action collective a été initiée aux Etats-Unis contre Activision et les membres de son Conseil d'administration sur les conditions de rapprochement d'Activision et de Vivendi Games, et contre Vivendi et ses filiales Jeux. Les plaignants alléguent notamment que les administrateurs d'Activision auraient manqué à leur devoir fiduciaire dans le cadre du rapprochement, que Vivendi et ses filiales se seraient rendus complices de ces manquements et que le prospectus préliminaire déposé par Activision le 31 janvier 2008 contiendrait certaines déclarations fausses et inexacts. Le 24 juin 2008, les plaignants ont déposé des conclusions de désistement d'instance à l'encontre de Vivendi, que la Cour a entérinées lors de son audience du 30 juin, en mettant définitivement Vivendi et ses filiales hors de cause. Le 1er juillet 2008, la Cour a rejeté la demande d'injonction des plaignants. En février 2009, les plaignants ont déposé une plainte amendée. Activision Blizzard a répondu aux conclusions des plaignants au début du mois de mai 2009. Le 24 juillet 2009, la Cour a accueilli les moyens soulevés par les défenseurs et débouté les demandeurs de leurs prétentions.

Note 18 Evénements postérieurs à la clôture

Les principaux événements intervenus depuis le 30 juin 2009 sont les suivants :

- **Nouvel emprunt obligataire de 300 millions d'euros émis par SFR:** En juillet 2009, SFR a procédé au placement de 300 millions d'euros d'obligations à échéance juillet 2014 à un taux de 5 %.
- **Acquisition de 51 % du capital de Sotelma par Maroc Telecom :** Le 7 juillet 2009, à l'issue d'un appel d'offres, Maroc Telecom a été déclaré adjudicataire pour l'acquisition de 51 % du capital de Sotelma, opérateur historique de télécommunications du Mali, pour un montant de 275 millions d'euros. Sotelma a réalisé un chiffre d'affaires de 112 millions d'euros en 2007. L'entreprise comptait à fin décembre 2008 un parc de plus de 500 000 clients mobiles actifs, et de plus de 83 000 clients fixes (source ITU). Le marché est prometteur avec un taux de pénétration estimé à fin 2008 à 26 % pour les mobiles et à 0,65 % pour le fixe. L'acquisition a été réalisée le 31 juillet 2009.
- **Acquisition de 62 % de la société 5 sur 5 :** CID, société détenue par SFR à hauteur de 40 % aux côtés d'investisseurs financiers, va acquérir le 27 août 2009, les 62 % du capital de la société 5 sur 5 qu'elle ne détient pas encore. 5 sur 5 est une société de distribution, qui dispose d'un réseau national d'environ 200 boutiques, pour la plupart labellisées Espace SFR.

IV- Attestation du responsable du rapport financier semestriel 2009

J'atteste, qu'à ma connaissance, les comptes condensés du premier semestre de l'exercice 2009 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité figurant en première partie du présent rapport présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées, ainsi que des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Le Président du Directoire,

Jean-Bernard Lévy

V- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés condensés de la société Vivendi S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés condensés ont été établis sous la responsabilité du Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés condensés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.2 de l'annexe aux comptes semestriels consolidés condensés qui expose le changement de méthode comptable résultant de l'application anticipée par votre société des normes IFRS 3 – Regroupements d'entreprises et IAS 27 – Etats financiers consolidés et individuels, révisées.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés condensés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés condensés.

Paris La Défense, le 27 août 2009

Neuilly-sur-Seine, le 27 août 2009

Salustro Reydel

ERNST & YOUNG et Autres

Membre de KPMG International

Frédéric Quelin

Marie Guillemot

Jean-Yves Jegourel

Associé

Associée

Associé